



**Plan Climat Air Energie (PCAET) des**  
**Balcons du Dauphiné**  
[Stratégie]





1	LES ENJEUX DU TERRITOIRE DES BALCONS .....	6
1.1	Energie et climat : prendre sa part d'un defi planetaire .....	7
1.1.1	Des engagements internationaux .....	7
1.1.2	Des engagements européens .....	7
1.1.3	Des engagements nationaux .....	7
1.1.4	Des engagements régionaux .....	8
1.1.5	Le plan climat, agir pour anticiper .....	8
1.2	Un diagnostic caractéristique d'un territoire péri-urbain à dominante rurale, avec des spécificités .....	9
1.3	Les enjeux et problematique auxquels repondre .....	12
2	LA STRATEGIE DES BALCONS DU DAUPHINE .....	13
2.1	Capitaliser une dynamique en cours sur les enjeux energie-climat .....	14
2.2	Une methode d'elaboration garante d'un projet partage .....	16
2.3	La stratégie 2050 et les priorites à 2030 .....	19
2.3.1	Une gouvernance, une animation et un suivi du PCAET partagés .....	20
2.3.2	Le développement de modes de mobilités éco-responsables .....	20
2.3.3	Rendre les bâtiments sobres en énergie, et sensibiliser les occupants aux changements de comportement .....	22
2.3.4	Favoriser une activité économique locale durable .....	23
2.3.5	Aménager un territoire résilient. ....	24
2.4	Le programme d'actions opérationnel des balcons du dauphiné .....	26
3	LES RESULTATS CHIFFRES DE LA STRATEGIE ENGAGEE .....	33

3.1	Une trajectoire qui tient compte des objectifs nationaux et régionaux.....	34
3.1.1	Objectifs nationaux .....	34
3.1.2	Objectifs régionaux .....	34
3.2	La stratégie chiffrée des Balcons du Dauphiné.....	36
3.2.1	Comparaison de la trajectoire des Balcons du Dauphiné avec les objectifs nationaux et régionaux .....	36
3.2.2	La maîtrise de la demande en énergie .....	37
3.2.3	La production d'énergie renouvelable .....	39
3.2.4	La réduction des émissions de gaz à effet de serre.....	41
3.2.5	La baisse des émissions de polluants atmosphériques .....	42
4	LES AUTRES THEMATIQUES STRATEGIQUES .....	45
4.1	La séquestration carbone .....	46
4.2	Le développement des produits biosourcés.....	47
4.3	Le développement des réseaux énergétiques .....	48
4.4	L'adaptation au changement climatique .....	49
5	ANNEXE .....	52

## PREAMBULE

Située en Nord-Isère entre les métropoles de Lyon et de Grenoble, la communauté de communes est une jeune intercommunalité, née en 2017 de la fusion de 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Au service de 47 communes et 77 000 habitants, les domaines d'action de la communauté de communes (compétences obligatoires) sont regroupés autour de cinq grandes thématiques :

- l'aménagement de l'espace ;
- le développement économique (dont la promotion touristique) ;
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- l'eau et l'assainissement (2020).

En vertu du décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 et de l'arrêté du 4 Août 2016, la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné élabore un « Plan Climat-Air-Énergie Territorial » (PCAET) en application de l'article L. 229-26 du Code de l'environnement, et en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable. La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte TECV a élargi l'importance et le champ d'action des PCAET : les collectivités de plus de 20 000 habitants, existantes au 1er janvier 2017, doivent élaborer leur PCAET.

Les PCAET, comme celui de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, s'imposent désormais comme des « projets territoriaux de développement durable » qui ont vocation à « poser le cadre dans lequel s'inscrira l'ensemble des actions énergie-climat que la collectivité mènera sur son territoire ».

Il s'agit de mobiliser les collectivités et de construire des stratégies d'action en faveur de la transition énergétique et en cohérence avec les objectifs nationaux et supranationaux en matière de lutte contre le changement climatique.

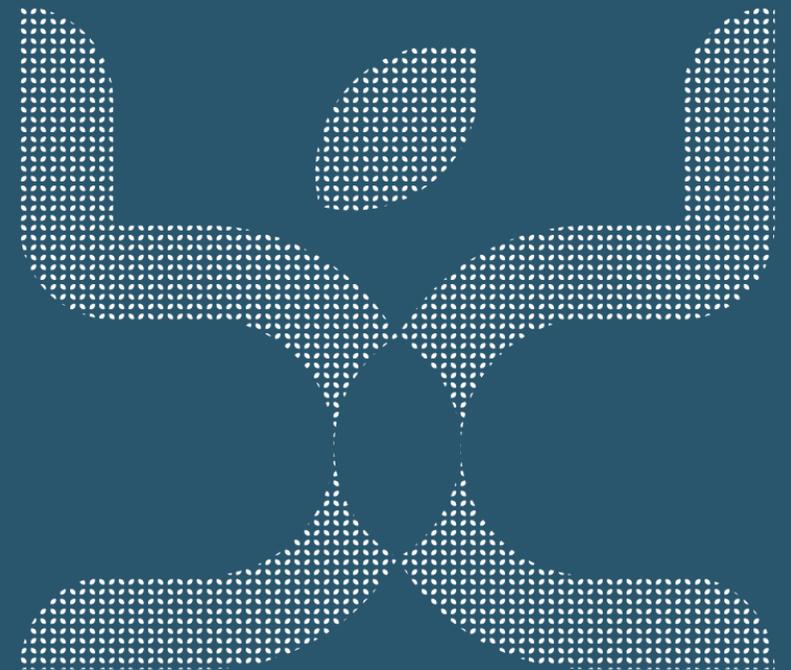
Ainsi, l'élaboration du Plan Climat Air Energie de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné s'inscrit dans un contexte de mobilisation croissante des collectivités territoriales qui s'approprient progressivement les enjeux climat-air-énergie et qui doivent s'aligner sur les objectifs d'un contexte international, européen et national de plus en plus importants.

Le plan climat est le pilier de la démarche énergie-climat du territoire. Ses enjeux sont :

- d'articuler les dynamiques internes et partenariales de la collectivité en faveur de la transition énergétique,
- de définir une stratégie et un programme d'actions partagés avec les acteurs du territoire, et d'un niveau d'ambition à la hauteur du défi climatique.

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 prévoit que le Plan Climat Air Energie Territorial comporte un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Ce document constitue la stratégie du PCAET des Balcons du Dauphiné.

# 1 LES ENJEUX DU TERRITOIRE DES BALCONS



## 1.1 ENERGIE ET CLIMAT : PRENDRE SA PART D'UN DEFI PLANETAIRE

### 1.1.1 Des engagements internationaux

Le Protocole de Kyoto, adopté en 1997 par 191 pays membres vise la réduction des émissions de GES, dans le cadre de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Il n'est réellement entré en vigueur qu'en 2005. Dans cet accord, des objectifs de réduction des GES y sont assignés à chaque pays. Les pays industrialisés signataires se sont ainsi engagés à réduire leurs émissions de GES de 5,2 % en moyenne par rapport à 1990, sur la période 2008-2012. Pour la France, l'objectif était une stabilisation de ses émissions.

En 2009, la conférence de Copenhague, censée définir les objectifs de l'après-Kyoto, est un échec.

En 2011, lors de la conférence de Durban, les États-parties décident donc de reprendre le projet d'accord à zéro. Ils créent la Plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP), chargée de définir les grandes lignes de l'accord de la COP21, celui-là même qui devrait être adopté à Paris en décembre 2015 et entrer en vigueur en 2020.

### 1.1.2 Des engagements européens

L'Union Européenne a toujours eu une politique volontariste en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Le paquet climat-énergie (ou énergie-climat) ou plan climat de l'Union

européenne est un plan d'action adopté le 23 janvier 2008 par la Commission européenne. Il a ensuite fait l'objet d'un accord politique entre les 27 chefs d'État et de gouvernements lors du Conseil européen de Bruxelles des 11 et 12 décembre 2008. Il a été adopté par le Parlement européen et le Conseil des ministres en décembre 2008. Le paquet climat-

énergie a pour objectif de permettre la réalisation de l'objectif « 20-20-20 » ou « 3x20 » visant à :

- Accroître l'efficacité énergétique de 20%
- Faire passer la part des énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique européen à 20 %
- Réduire les émissions de CO2 des pays de l'Union de 20%

Alors que les deux premières mesures sont contraignantes, la troisième n'a, jusqu'à présent, aucune valeur juridique. Sur le sujet de la qualité de l'air, l'Union européenne a émis deux Directives principales :

- Directive (EU) n°2016/2284 du Parlement Européen et du Conseil du 14/12/16 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE
- Directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

### 1.1.3 Des engagements nationaux

La stratégie doit également répondre à des objectifs nationaux en matière d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TEPCV) et le Schéma National Bas Carbone (SNBC) visent à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de protection de l'environnement.

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, la loi fixe des objectifs à moyen et long termes, qui sont présentés au chapitre 3.1.1 du présent document.

Outre cette Loi de Transition Énergétique, la France a adopté son Plan Climat, qui a pour objectif de faire de l'Accord de Paris une réalité pour les français et pour l'Europe. Le Plan Climat fixe de nouveaux objectifs plus ambitieux pour le pays : il vise la neutralité carbone à l'horizon 2050. **Ainsi, la France s'est engagée, avec la Stratégie Nationale Bas Carbone, à réduire de 75 % ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (le Facteur 4).**

La LTECV affirme également le rôle des collectivités locales dans cette transition et l'atteinte de ces objectifs. Elle oblige ainsi les EPCI de plus de 20 000 habitants à adopter un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce cadre réglementaire impose à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné d'adopter un Plan Climat-Air-Energie Territorial.

### 1.1.4 Des engagements régionaux

L'article 10 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dit loi NOTRe prévoit que le Schéma régional d'aménagement de développement de territoire (SRADT) devienne le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET intègre et fusionne plusieurs documents régionaux sectoriels (SRCAE, Intermodalité, Cohérence écologique, Déchets...) pour permettre une meilleure cohérence des objectifs communs. Il est prévu que le PCAET soit compatible et prenne en compte les règles qui sont instaurées par le SRADDET. Sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, le SRADDET a été adopté le 20 décembre 2019. Il est donc applicable au présent PCAET. Les objectifs chiffrés du SDRADDET sont présentés au chapitre 3.1.2 du présent document.

L'ensemble de ces objectifs internationaux, nationaux et régionaux doivent être transcrits dans la démarche de PCAET de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, ce dernier devant participer à l'atteinte de ces objectifs.

### 1.1.5 Le plan climat, agir pour anticiper

Le PCAET fait partie intégrante du projet de territoire de la communauté de communes qui devrait voir le jour en juillet 2022. Il s'agit donc d'une obligation réglementaire intégrée au code de l'environnement, mais qui est aussi une occasion pour le territoire de se doter d'un outil d'aide à la décision dans le cadre des politiques publiques, pour mieux intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique. Le PCAET est donc une véritable opportunité pour la collectivité, les habitants et le territoire de s'inscrire dans une démarche de croissance verte, de réduction des charges énergétiques, d'amélioration de l'environnement atmosphérique, d'anticipation des vulnérabilités climatiques, de réduction des émissions de GES, etc. Les gains attendus sont nombreux et la communauté de communes des Balcons du Dauphiné s'inscrit dans une démarche résolument volontariste, partagée, réaliste et opérationnelle.

Les événements extrêmes liés au changement climatique, susceptibles de se répéter plus fréquemment, sont maintenant clairement connus. Le Rapport Stern de 2006 a été le premier à évaluer l'impact économique des effets du changement. Conclusion : le coût de l'inaction est supérieur au coût de la prévention. Les travaux des scientifiques et des assureurs montrent une augmentation des catastrophes naturelles et des coûts associés dans un contexte de changement climatique, dont les impacts peuvent être d'ordre matériel, environnemental, économique ou sanitaire.

Ainsi, les collectivités locales sont en première ligne dans l'anticipation des conséquences du changement climatique sur leur territoire et sur la mise en œuvre de mesures d'adaptation. Les modélisations démontrent que le coût de l'adaptation sera largement inférieur au coût de la réparation.

## 1.2 UN DIAGNOSTIC CARACTÉRISTIQUE D'UN TERRITOIRE PÉRI-URBAIN À DOMINANTE RURALE, AVEC DES SPÉCIFICITÉS

Le territoire des Balcons du Dauphiné se situe «au carrefour du système urbain régional», à proximité de la métropole lyonnaise et de plusieurs agglomérations importantes (CAPI, agglomération pontoise, Chambéry...). Il présente les caractéristiques classiques d'un territoire péri-urbain puisqu'il est fortement dépendant à l'automobile. L'absence d'offre de transports en commun concurrentiels aux véhicules individuels renforce cette caractéristique.

Le territoire des Balcons du Dauphiné est marqué par quelques spécificités :

- Un territoire marqué par de fortes disparités géographiques, notamment est/ouest, avec une population à l'est du territoire davantage exposée à la vulnérabilité énergétique, qui conjugue déplacements longue durée et faibles revenus.
- Un territoire qui regorge de richesses environnementales : les Balcons du Dauphiné sont le résultat d'une combinaison entre un support géologique très diversifié (plateau calcaire, collines molassiques, bas-fonds tourbeux...), l'influence de l'eau dans tous ses états (précipitations, écoulements superficiels et souterrains...), et une biodiversité qui s'est progressivement adaptée à ces contraintes environnementales. Il en résulte un patrimoine naturel exceptionnel, démontré par exemple par la classification en site Natura 2000 d'une part importante du territoire. Les écosystèmes et paysages qui en résultent ont progressivement été façonnés par l'homme au cours de l'histoire (défrichement pour la création de prairies et cultures, création d'étangs...), sans pour autant totalement les dénaturer comme cela a pu être observé sur d'autres territoires.

Aujourd'hui, cette biodiversité, ces écosystèmes et paysages, au-delà du fait de procurer un cadre de vie agréable et riche, produisent nombre

de fonctionnalités essentielles à l'homme et ses activités : support de cultures, stockages d'eau superficiels et souterrains, limitation des risques d'inondation, ressource de matières minérales, d'énergies renouvelables... Ainsi, près de la totalité des activités humaines du territoire sont concernées comme, l'agriculture, l'accueil de résidents, les activités de carrière, la production d'énergie (hydroélectricité, bois énergie...).

- Un territoire où l'agriculture est encore très présente malgré des contraintes environnementales fortes (pentes, sols parfois superficiels, disponibilités en eau très variables localement...), avec un rôle fondamental dans la qualité des paysages et la gestion des espaces.
- Malgré sa dominante rurale, un territoire marqué par un poids prépondérant de l'industrie du point de vue de la consommation énergétique : pour plus de 50% (dont 80 % liée à une importante entreprise cimentière située sur la commune de Montalieu-Vercieu), et des émissions de gaz à effet de serre.

L'équilibre général du territoire repose sur le maintien des espaces agricoles et naturels, en raison des nombreuses fonctions qu'ils remplissent : économique (activité agricole), écologique, paysagère et esthétique, récréative, de ressourcement. La volonté de préserver ces espaces semble aujourd'hui partagée par les élus du territoire.

Ci-dessous figurent quelques chiffres caractéristiques air-énergie-climat des Balcons issus de l'état des lieux du territoire.

**Emissions de gaz à effet de serre**

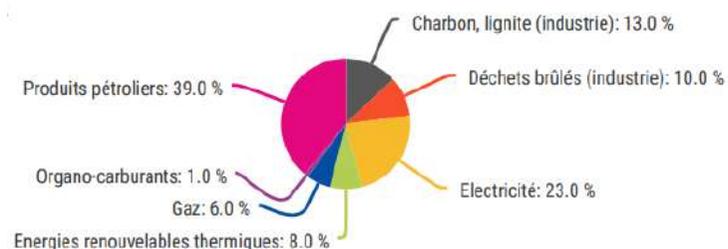
1065 kTCO2e émises en 2016, réparties comme suit



**Des consommations énergétiques importantes**



**Sources d'énergie dans la consommation totale - 2014**

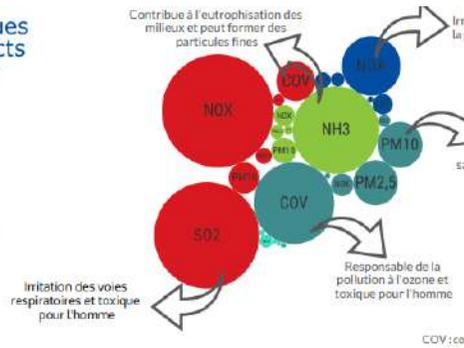


**Une production renouvelable essentiellement assurée par le bois énergie**



**Une qualité de l'air à préserver**

Des émissions de polluants atmosphériques issus de différents secteurs, et aux impacts sur l'environnement et la santé humaine.



**Un territoire à adapter au changement climatique**

 Des températures moyennes plus élevées et une augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur	 Un volume de précipitation assez stable sur l'année, mais des sécheresses estivales plus intenses et des événements météo plus violents	 Une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la vulnérabilité aux aléas naturels (risques)
 <b>La ressource en eau</b> Concurrence d'usage Risques de pollutions	 <b>L'agriculture</b> Stress hydrique Baisse de rendements Décalages, ravageurs	 <b>La biodiversité</b> Perte de biodiversité Feux de forêt Perte de zones humides
 <b>La forêt</b> Dépérissements Feux Perte de boisements	 <b>L'énergie</b> Ruptures d'approvisionnement Problèmes de production	 <b>La santé et le confort</b> Confort d'été Risques sanitaires

**Une responsabilité en matière de stockage carbone des espaces naturels et agricoles**

**L'équivalent de 15 années d'émissions carbone**

C'est le stock actuel dans les espaces naturels et agricoles des Balcons du Dauphiné

### 1.3 LES ENJEUX ET PROBLEMATIQUE AUXQUELS REpondre

Les enjeux majeurs pour les Balcons du Dauphiné en termes d'énergie et de climat sont de réduire ces charges énergétiques, d'améliorer l'environnement atmosphérique, de réduire ces émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper ces vulnérabilités climatiques. Dans une démarche qui tend à devenir un territoire à énergie positive, l'objectif est de produire au moins autant d'énergie qu'il en est consommé sur le territoire. Le premier axe est donc de réduire les besoins, et le second, de produire de l'énergie localement, afin de couvrir cette consommation (gaz, électricité, chaleur, etc.). Les enjeux majeurs de réduction des besoins énergétiques portent sur les bâtiments (tertiaires et logements privés), le transport routier individuel en développant notamment de nouvelles pratiques de mobilité (mobilités actives et partagées), et sur l'implication du secteur industriel dans l'optimisation de la consommation et la réduction de la part des énergies fossiles.

Ainsi, du diagnostic territorial il ressort plusieurs enjeux, tels que :

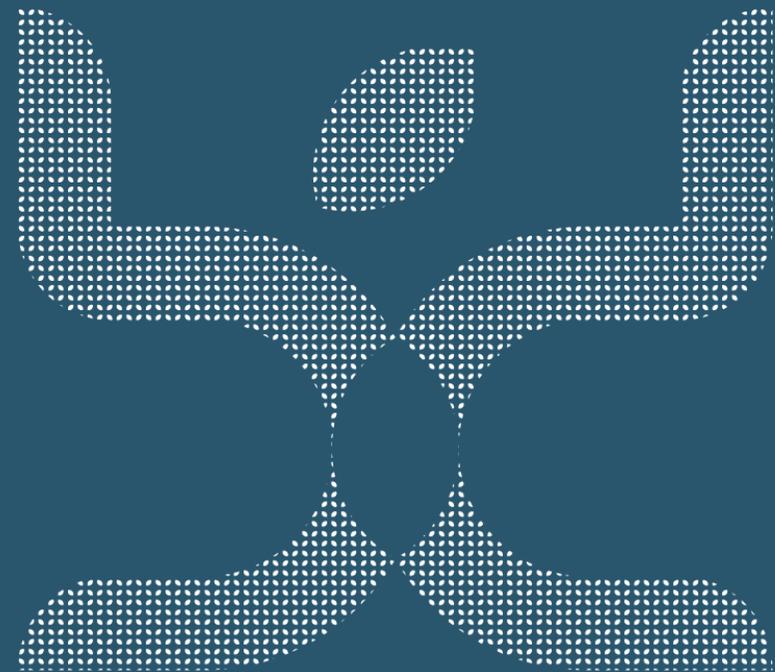
- Comment réduire la vulnérabilité énergétique des ménages ?
- Comment promouvoir les énergies renouvelables tout en préservant nos paysages et espaces agricoles ?
- Comment anticiper l'adaptation au changement climatique au regard d'une vulnérabilité aux changements climatiques d'ores et déjà importante et visible, avec des effets sur la ressource en eau, les productions agricoles, la biodiversité, la forêt, l'énergie, la santé et le confort ?
- Comment réduire la dépendance à l'automobile / accompagner le développement d'une offre alternative de déplacements ?
- Comment préserver et valoriser la biodiversité, les écosystèmes et les paysages, patrimoine exceptionnel, support de développement puit de carbone du territoire ?

- Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre, et développer la séquestration du carbone ?
- Comment préserver la qualité de l'air ?

Ces enjeux et leurs objectifs s'inscrivent dans l'ambition structurante de l'intercommunalité :

**“Accompagner les transitions du territoire (écologique, démocratique, sociale) pour le développement durable du territoire en s'appuyant sur des services de qualité et en préservant les ressources”.**

## 2 LA STRATEGIE DES BALCONS DU DAUPHINE



## 2.1 CAPITALISER UNE DYNAMIQUE EN COURS SUR LES ENJEUX ENERGIE-CLIMAT

L'engagement du territoire sur les questions environnementales au sens large existe de longue date aux Balcons du Dauphiné. Nombre d'acteurs agissent à l'image du bloc communal, de ses partenaires comme le département de l'Isère, la région et l'Etat, ou le monde socio-économique. L'orientation initiale tournée vers les questions de paysages, d'espaces naturels, de biodiversité et d'agro-environnement, s'est progressivement élargie au thème du climat, s'ouvrant aux questions d'énergies renouvelables, d'économie d'énergie et d'adaptation au changement climatique. Il est présenté ci-après comment les actions du territoire agissent d'ores-et-déjà aux futures orientations du plan climat, air, énergie territorial.

### **Des actions en faveur du développement d'une mobilité renouvelée**

Depuis de nombreuses années, la communauté de communes agit en matière mobilités, avec dans ses statuts la possibilité d'expérimenter sur cette thématique. C'est ainsi qu'elle s'est engagée dans le projet covoit'ici aux côtés de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain et dans le projet d'amélioration de l'accessibilité du bassin de mobilité autour de Pont-de-Cheruy – Crémieu aux cotés de la région. Également, ce sont près de 80km de voies vertes et voies partagées qui ont été créé sur le territoire ces dernières années, sans compter les itinéraires de mobilité active des communes, à destination des habitants et d'un tourisme « bas carbone » et intégré.

### **Des premières expérimentations et actions sur la thématique de la rénovation de bâtiment et la sobriété énergétique**

La communauté de communes est gestionnaire d'un patrimoine bâti important. Des expérimentations ont pu avoir lieu comme lors de la construction du multi-accueil de Crémieu (2015) ou tout récemment la rénovation / création du nouveau siège de la communauté de communes.

Aujourd'hui, il existe une réelle volonté de rendre ce patrimoine plus vertueux sur les questions énergétiques.

En matière de logements sociaux, la communauté de communes s'est engagée fortement sur les questions énergétiques au travers de son Programme Local de l'Habitat. L'action 4 sur la réhabilitation des logements existant vise à inciter notamment financièrement les bailleurs sociaux à atteindre un niveau élevé de performance énergétique.

Enfin, la collectivité souhaite être motrice dans la rénovation des logements des habitants du territoire et du petit tertiaire privé. Elle a ainsi devancé la mise en œuvre du plan climat en mettant en place le service public de performance énergétique de l'habitat avec ses partenaires que sont l'Etat, la région et le département. Ce service permet de donner des conseils et accompagner les habitants de manière « non intéressée », dans le sens de la sobriété énergétique. Également, ces orientations se traduisent au travers de documents cadres du territoire comme le SCOT, avec la volonté de prise en compte du bio-climatisme dans les réflexions des communes sur les formes urbaines et en faisant le choix de la sobriété énergétique (limitation de l'artificialisation des sols et réduction des déplacements automobiles par une armature urbaine mieux structurée).

### **Un engagement fort en faveur des activités économiques locales et durables**

Le programme LEADER 2014 / 2020 des Balcons du Dauphiné illustre cette volonté en soutenant de nombreuses actions en faveur des activités économiques locales et durables à l'image des projets des entreprises François Cholat et Oxyane, pour une agriculture agro-écologique et une valorisation locale, l'étude du CNPF et Coforêt sur la filière bois sur le territoire.

D'autres actions ont été entreprises de longue date, en particulier sur la prévention, la gestion et le traitement des déchets, par des partenaires institutionnels comme le SICTOM de Morestel ou des entreprises qui ont fait de ce sujet le cœur de leur métier (MTB, Vicat...).

### **Pour un territoire plus résilient**

Le changement climatique étant d'ores-et-déjà observé sur le territoire, à l'image des assèchs nombreux des cours d'eau ou des sécheresses fréquentes impactant l'agriculture. Ainsi, les documents cadres tels que le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, mettent en place des orientations fortes dans ce sens. La maîtrise de la dynamique démographique en est une, en lien avec les ressources environnementales qu'elle nécessite, mais aussi la réduction forte de la consommation d'espace en vue d'urbanisation, la préservation des composantes de la trame verte et bleue, la préservation de la ressource en eau et des espaces agricoles et naturels.

L'adaptation au changement climatique passera nécessaire par le développement des énergies renouvelables. La communauté de communes est elle-même un acteur important, avec le projet de parc photovoltaïque d'Arandon-Passins. Mais de nombreux autres acteurs se sont déjà engagés en ce sens : deux méthaniseurs sont en fonctionnement et un autre projet est à l'étude. En matière de photovoltaïque, des ombrières ont été installées par Biomérieux sur le site de la Balme-les-Grottes. EDF va lancer la construction d'un parc photovoltaïque sur le site de Creys-Malville, et la CNR travaille pour sa part sur deux nouveaux projets.

Le changement climatique est aussi abordé par le prisme de l'anticipation des changements qu'il va induire, notamment avec l'augmentation des risques (inondation, sécheresse...). Cela est identifié par le SCOT et mis en œuvre par la communauté de communes et ses partenaires (Epage de la Bourbre, SYDCEHR...) au travers de la compétence GEMAPI, des actions sur la ressource comme l'étude lancée récemment et le SAGE de la Bourbre, ou d'autres actions agro-environnementales par exemple (action « mares et abreuvement sur le plateau de l'Isle Crémieu »)

Par ailleurs, de nombreuses actions d'ordre réglementaire et foncière ont été mises en place, en accord ou avec les collectivités locales en faveur de la préservation des puits de carbone. En plus de la mise en place du site

Natura 2000 « l'Isle Crémieu » sur plus de 13 600ha, de nombreux Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, d'Espaces Naturels Sensibles et réserves naturelles ont été créés, garantissant la préservation de sites de stockage de carbone tels que tourbières, zones humides, forêts et prairies bocagères. Ces actions s'accompagnent de mesures de gestion et/ou de programmes incitatifs, formations, à la fois favorable à la biodiversité mais également au climat (Projet Agro-Environnemental et climatique, plans de gestion de sites...).

D'autre part, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a signé en 2021 le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat. Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Celui-ci est l'occasion pour la communauté de s'inscrire dans une démarche participative et intégratrice et participe ainsi d'une démarche territoriale globale mobilisant les autres démarches (PCAET, Convention Territoriale Globale, Plan Local de l'Habitat...) et associant les communes, afin, de construire un état des lieux,

## 2.2 UNE METHODE D'ELABORATION GARANTE D'UN PROJET PARTAGE

La définition de la stratégie air – énergie - climat est une étape clé permettant de fixer à échéances plus ou moins lointaines, les ambitions du territoire en matière de transition énergétique. Elle donnera à voir les ambitions politiques du territoire sur des domaines d'actions essentiels, qui par essence interpellent et se traduisent dans l'ensemble des champs de compétences de l'intercommunalité. De fait, le travail concerne de façon collégiale l'ensemble des vice-présidents et élus du territoire, et implique tous les services.

Le décret n02016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie-territorial encadre la phase d'élaboration de la stratégie en définissant neuf thématiques à aborder. Toute sont été abordées, sans en avoir fait le principal objet de réflexion. Les enjeux de cette phase étaient :

- de voir émerger les orientations prioritaires que souhaitent se donner le territoire pour rejoindre les objectifs réglementaires, afin d'assurer un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire au service des habitants.

Pour ce, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a fait le choix de placer les élus au cœur de cet exercice.

- Composer une stratégie réaliste et ambitieuse, cohérente avec le diagnostic territorial et les exigences du cadre national (loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015).

La méthode d'élaboration du plan climat s'inscrit dans le nouveau processus décisionnel des Balcons du Dauphiné, s'appuyant sur plus de 500 élus locaux. Il repose sur la mise en place de comités de travaux thématiques et d'une commission transversale qui ont pour vocation d'associer l'ensemble des élus municipaux du territoire à l'élaboration des politiques publiques et des projets communautaires.

Pour bâtir la stratégie les Balcons du Dauphiné se sont appuyés sur une variété d'acteurs afin d'engager un travail collaboratif et partagé par tous, comme illustré sur le schéma ci-dessous :



Ainsi, plusieurs types de rencontres se sont déroulés entre avril 2018 et novembre 2021.



- Un **forum stratégique**, en présence d'élus et des acteurs socio-économiques du territoire a été réalisé en novembre 2018. Cela a permis d'engager une réflexion commune autour de la stratégie du territoire, et de faire ressortir des tendances fortes à intégrer. Le travail portait alors sur différents champs de la stratégie, avec pour but de fixer des objectifs chiffrés sur les thématiques suivantes :
  - Réduction des consommations d'énergie
  - Production d'énergies renouvelable
  - Réduction des émissions de gaz à effet de serre
  - Ainsi qu'un travail qualitatif sur l'adaptation au changement climatique.



L'atelier a été organisé à partir d'un outil permettant de poser des ambitions chiffrées sur les consommations énergétiques et la production d'énergie renouvelable, et d'en observer les conséquences sur les émissions de GES. Il permet notamment de descendre à niveau de précision assez élevé pour rendre concret les différents champs de la stratégie.

Il est ainsi possible pour les participants de fixer leurs objectifs non pas en pourcentage ou en valeurs absolues, exercice complexe, mais directement en

utilisant la valeur la plus concrète sur la thématique : en nombre de logement à rénover par exemple.

Les participants étaient alors invités à définir le nombre d'unités sur lesquelles ils choisissaient d'impliquer le PCAET et donc de fixer un objectif à atteindre.

Ce premier forum a permis d'identifier les ambitions stratégiques et les objectifs, partagés par les élus et les acteurs socio-économiques du territoire.

- **Réunions de concertation**

Quatre réunions publiques de concertation ont été organisées par le conseil de développement des Balcons du Dauphiné afin de récolter les idées et/ou actions à mener sur le territoire auprès des citoyens dans le cadre du Plan Climat.

Les thématiques choisies lors des réunions sont celles évoquées dans la stratégie du plan climat (réduction des consommations énergétiques, augmentation de la production d'énergies renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre etc.).

- **Des comités de travail**

Suite aux élections municipales de juillet 2020, il était nécessaire que les élus puissent se réapproprier les objectifs élaborés en fin de précédent mandat, afin d'en conforter les axes et d'en relever, dès que jugé nécessaire, le niveau d'ambition.

Ainsi, les élus du territoire se sont réunis dans le cadre du comité de travail PCAET des Balcons du Dauphiné, afin de faire des propositions d'orientations stratégiques. Ces propositions ont ensuite été présentée en commission transversale, qui a émis des recommandations.

Lors de ce temps de travail des outils collaboratifs en ligne ont été utilisés.

A l'issue de ce comité de travail l'ensemble des orientations stratégiques a été conforté, et certains objectifs chiffrés ont été revus à la hausse afin de s'aligner sur les objectifs régionaux.

- **Un travail inter-services**

La plan climat concerne l'ensemble des compétences de l'intercommunalité. Ainsi, l'ensemble des services ont participé, en concertation avec les vice-présidents référents, à l'élaboration du plan climat.

Des réunions de présentation du document ont été organisées dans chacun des services et à l'aide d'une grille de lecture chaque direction a pu interroger ses propres pratiques et le déploiement de projets au regard du critère climatique.

De même, l'ensemble des services a participé à l'élaboration du programme d'actions.

Par ailleurs, tout au long de l'élaboration du plan climat air énergie territorial les éléments clés ont été présentés de façon régulière dans les différentes instances décisionnelles des Balcons du Dauphiné. Finalement, grâce à la multiplication des temps d'échanges la communauté de communes des Balcons du Dauphiné est aujourd'hui en capacité de proposer une stratégie co-construite.

## 2.3 LA STRATEGIE 2050 ET LES PRIORITES A 2030

Les orientations stratégiques du PCAET traduisent les ambitions du territoire en matière de lutte contre le changement climatique, et se déclinent dans ses champs de compétence. Elles permettent ainsi d'aborder les thématiques du climat et de l'énergie au travers de l'aménagement du territoire, du développement économique, de l'habitat, de la mobilité, de la protection des ressources naturelles etc. Ces orientations doivent permettre d'engager la transition énergétique du territoire et de renforcer sa résilience au changement climatique.

Dans ce but, le territoire doit réduire au maximum ses besoins énergétiques et développer la production d'énergie renouvelable.

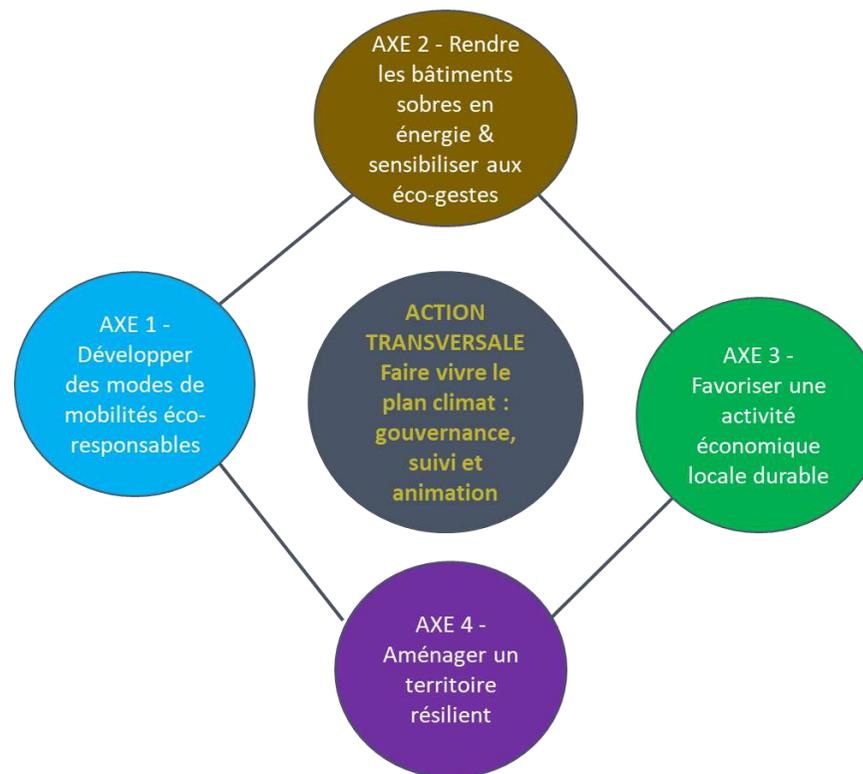
La stratégie du PCAET doit recouvrir les 9 thématiques suivantes, en lien avec les questions d'énergie, d'émissions de GES, de qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Renforcement du stockage Carbone
- Maîtrise de la consommation énergétique finale
- Productions et consommations d'énergies renouvelables et de récupération
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- Produits biosourcés autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

La stratégie climat air énergie de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné doit répondre aux objectifs réglementaires mentionnés au chapitre 3 de

ce document. à travers les orientations développées lors de la concertation sur la stratégie.

Lors de la phase de diagnostic, des enjeux territoriaux ont été identifiés. Ces enjeux ont été présentés aux acteurs du territoires et des priorités en sont ressorties en lien avec les changements climatiques. Ces croisements entre enjeux et priorités ont permis de structurer la stratégie territoriale autour de 4 axes thématiques et un transversal, comme illustré sur le schéma ci-dessous :



Certains groupes d'actions comme la filière bois peuvent être éclatés dans différents axes. C'est pourquoi le PCAET doit se lire de manière transversale et systémique, l'axe animation étant au centre du programme exprimant ainsi le rôle de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné comme animateur du PCAET. Chaque action de chaque axe pourra agir sur d'autres actions.

### **2.3.1 Une gouvernance, une animation et un suivi du PCAET partagés**

La bonne mise en œuvre du PCAET dépend d'un suivi et d'une communication adaptée. Nombreuses sont les actions dont le bon fonctionnement repose en priorité sur une communication, une information et une sensibilisation de différents publics (grand public, entreprises, propriétaires, collectivités, etc). Par ailleurs, plusieurs partenaires de la communauté de communes sont porteurs ou co-porteurs des actions, ce qui nécessite une animation continue pour l'engagement des actions, le développement des partenariats et le suivi.

Par ailleurs, la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire nécessite un pilotage fort de la part de l'intercommunalité qui est le coordinateur de la transition. Ainsi, par son action, l'intercommunalité doit engager l'ensemble des acteurs du territoire dans les objectifs du PCAET mais doit également, en interne, disposer d'une politique cohérente avec le PCAET, plaçant la climato-compatibilité de ses actions au cœur de son modèle.

Cet axe transversal concerne également la sensibilisation et la communication en interne, mais aussi avec l'ensemble des acteurs du plan climat, afin d'expliquer et faire connaître les enjeux climatiques du territoire.

Cela se réalisera notamment via un comité de suivi élargi et une participation forte du bloc communal.

### **2.3.2 Le développement de modes de mobilités éco-responsables**

#### **OBJECTIFS 2050 :**

**Réaliser des économies d'énergie**

**Limiter les émissions de GES**

**Améliorer la qualité de l'air**

Les pratiques de mobilité dépassent largement le cadre des limites administratives du territoire et les motifs de déplacements sont très divers. Les déplacements domicile-travail sont certes importants sur le territoire mais il existe d'autres besoins de mobilité liés, par exemple, aux loisirs, à la santé, aux études. Ces derniers motifs génèrent fréquemment des déplacements extérieurs au territoire.

Les déplacements se fondent essentiellement sur l'automobile et l'autosolisme. L'éloignement de certaines communes rurales des grands axes de communication (fer, nationale, autoroute) accentue le phénomène d'enclavement de la population et d'éloignement socio-économique, créant des situations de fragilités pour une partie de la population : 17 % des ménages sont en situation de précarité énergétique liée aux transports.

La question de la mobilité ne peut pas être regardée sur le territoire des Balcons du Dauphiné indépendamment des territoires voisins : en effet, une part importante des déplacements est générée par des échanges avec les bassins de vie et d'emplois que sont la CAPI, la Métropole lyonnaise ou encore le territoire de la Plaine de l'Ain.

Le déploiement de pratiques de mobilités plus éco-responsables passe par différentes orientations à promouvoir :

- **L'optimisation des déplacements** en facilitant le recours aux alternatives aux déplacements à impact carbone important. Repenser les déplacements c'est aussi réfléchir en termes de bassins de services sur le territoire des Balcons afin de limiter les déplacements (développer les activités économiques locales, encourager le télétravail dans les entreprises, rapprocher le consommateur du producteur, développer les espaces partagés de co-working etc.).
- 51 % des déplacements font moins de 3 km sur le territoire des Balcons. Il y a sur le territoire des Balcons un enjeu de développement des mobilités actives pour les trajets courts, de facilitation du **report modal**, et d'organisation du rabattement vers les services de transports existants (augmentation de l'utilisation du vélo, facilitation de l'usage des transports en commun et notamment en connexion avec les territoires voisins
- Dans une moindre mesure, faciliter **l'amélioration de la performance des véhicules** et développer la **mobilité bas-carbone** (bornes de recharge de véhicules et augmentation de la part des véhicules électriques/hydrogène/GNV).

Afin de proposer une offre et des actions coordonnées et adaptées, la réalisation d'un plan de mobilité simplifié est prévue. Ce plan portera sur l'ensemble du territoire, et sera réalisé de façon concertée avec les territoires voisins. Il bénéficiera à l'ensemble des habitants et entreprises. L'objectif est d'améliorer l'offre et la variété des solutions de mobilité sur le territoire (notamment pour les publics les plus "captifs" - jeunes, personnes âgées...) tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques. En effet, si les transports ne sont pas le premier poste de consommation d'énergie, ils représentent tout de même 17 % des consommations du territoire.

Par ailleurs, depuis le 1er juillet 2021 la communauté de communes des Balcons du Dauphiné est autorité organisatrice de la mobilité locale, afin d'être maître du déploiement de sa politique publique des mobilités et de travailler en coordination avec les territoires voisins et la Région Auvergne Rhône-Alpes. La conférence des

maires de novembre 2021 souligne la volonté d'une politique de mobilité ciblée en priorité sur les « besoins » et sur les questions d'inclusion, de lien social et d'accès à l'emploi ressort. Cette volonté se couple avec la nécessité d'être innovant et engagé sur l'accompagnement au changement de pratiques. Enfin, il convient également de prendre en compte les déplacements vers l'extérieur du territoire (accès aux gares notamment).

Remarque : les priorités sont identiques à celles de la fiche projet n°9 du CRTE.

### PRIORITES 2030

*Au regard des enjeux identifiés, et afin d'y répondre, les élus ont priorisé les domaines d'actions à mettre en œuvre d'ici 2030 :*

- *Se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins du territoire, qui prend en compte les démarches déjà existantes.*
- *Promouvoir les déplacements alternatifs à l'autosolisme.*
- *Développer une mobilité inclusive.*
- *Faciliter le recours aux alternatives aux déplacements .*

### 2.3.3 Rendre les bâtiments sobres en énergie, et sensibiliser les occupants aux changements de comportement

#### **OBJECTIFS 2050 :**

**Réduire la précarité énergétique**

**Réduire les consommations énergétiques des bâtiments**

**Limiter les émissions de GES**

**Limiter les polluants atmosphériques**

Les secteurs tertiaire et du logement représentent 29% de la consommation énergétique du territoire, (7% pour le tertiaire et 22% pour le résidentiel). Ces consommations s'expliquent avant tout par le poids du chauffage dans les consommations.

Dans le secteur tertiaire, le principal poste de consommation est le chauffage (47%) et l'énergie la plus utilisée, tous usages confondus, est l'électricité. Les bâtiments représentent 89% de la consommation énergétique du secteur. Une partie importante concerne des bâtiments publics.

Les logements représentent 22% des consommations d'énergie du territoire et 7% des émissions de GES. Par ailleurs 9 à 11 % de la part des revenus des ménages sont consacrés à la facture énergétique (logement et transport), La plus grande part des consommations et des émissions provient des modes de chauffage. Pour autant, l'orientation des différents publics vers des travaux de rénovation thermique et vers un changement de fonctionnement (éco-gestes, économies d'énergie, etc.) sont un enjeu majeur du territoire.

Par ailleurs, le niveau de confort selon le Fichier des Logements à la Commune (FILOCOM) se caractérise par des besoins en réhabilitation :

- 4% du parc de logement de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné est sans confort (ni baignoire, ni douche, ni WC)
- 14% de confort partiel (autres possibilités).

Ces chiffres témoignent de la présence de logements nécessitant des réhabilitations, voire impropres à l'habitation. Ces données soulèvent de manière générale l'enjeu du niveau de qualité des logements et en conséquence celui des leviers d'action en faveur du repérage et de l'amélioration du parc. Par ailleurs, lors d'une étude menée par l'Etat en 2009, 207 copropriétés potentiellement fragiles ont été identifiées sur le territoire des Balcons du Dauphiné (127 copropriétés construites avant 1949).

La rénovation énergétique des bâtiments représente un levier d'action efficace pour diminuer les consommations énergétiques des logements ou des bâtiments tertiaires. Cela passe notamment par :

- le conseil aux particuliers, aux entreprises, aux copropriétés sur la rénovation énergétique afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments, quelque soit leur revenus,
- la sensibilisation et l'animation du réseau des professionnels en lien avec la rénovation énergétique (artisans, notaires, agences immobilières, etc.),
- l'accompagnement et l'incitation des collectivités à engager une politique de rénovation performante,
- l'identification des ménages en situation de précarité et la priorisation des interventions permettant une réduction des besoins énergétiques vers ces situations.
- la sensibilisation des occupants aux éco-gestes.

La diminution des impacts liés aux bâtiments repose également sur la construction ou la rénovation de bâtiments plus respectueux de l'environnement (utilisation de matériaux biosourcés issus de filière locale, intégration des risques naturels dans les constructions etc.)

### PRIORITES 2030 :

*Au regard des enjeux identifiés, et afin d'y répondre, les élus ont priorisé les domaines d'actions à mettre en œuvre d'ici 2030 :*

- *Améliorer la performance énergétique des bâtiments (tertiaire et logements).*
- *Diminuer la précarité énergétique des ménages.*
- *Rénover les bâtiments publics pour rendre la collectivité exemplaire.*

Remarque : les priorités sont identiques à celles de la fiche projet n°3 du CRTE.

## **2.3.4 Favoriser une activité économique locale durable**

### **OBJECTIFS 2050 :**

**Réduire la pollution atmosphérique et des émissions de GES**

**Réduire les consommations énergétiques du secteur industriel**

**Favoriser l'activité locale durable**

**Préserver les puits de carbone**

**Accompagner la transition vers une agriculture durable**

**Limiter les émissions de polluants atmosphériques**

Le territoire combine économie de proximité, activités industrielles et économie agricole. Il détient de nombreux atouts pour accueillir à sa mesure des entreprises productives et dynamiser l'emploi, tout en préservant les activités existantes. Le territoire porte l'ambition d'un projet économique complet, misant sur l'économie de proximité, sur l'économie productive, sur les filières innovantes et sur une situation particulière dans l'espace régional.

Le secteur industriel est le plus gros consommateur d'énergie et le plus gros émetteur de GES sur le territoire, en particulier le site de la cimenterie de Montalieu-Vercieu. Des actions ont été engagées par les industries qu'il convient de coordonner et d'amplifier pour atteindre les objectifs du Plan Climat.

Par ailleurs, le territoire des Balcons du Dauphiné est marqué par une dominante rurale et agricole (63% de la surface du territoire). Pourtant, ce secteur économique majeur est en recul depuis plusieurs années (pertes d'élevage), notamment du fait d'une conjoncture mauvaise pour la production laitière, l'absence de label de valorisation hors vignes (AOP...) de l'artificialisation des sols... En outre, malgré une progression de l'agriculture biologique et/ou en vente directe, ce sont principalement des exploitations en agriculture céréalière intensive qui dominent sur le territoire. Cependant, cette agriculture présente des atouts certains, en particulier du fait de sa diversité (céréales, élevages bovins, porcins, ovins, avicoles... vergers, maraichages), d'une diversité de sols, ce qui lui permettrait de répondre à une demande des consommateurs locaux.

Enfin, sur le territoire des Balcons du Dauphiné, près de 9 000 tonnes équivalent CO2 sont attribuables chaque année à la fabrication des futurs déchets ménagers et à leur traitement. En consommant moins de produits neufs au profit de la réutilisation, le don, l'échange, la réparation, la mutualisation, l'achat/vente d'occasion, on diminue fortement l'impact en réduisant l'extraction des ressources, le transport, la consommation d'eau et d'énergie, etc. il s'agit de créer des synergies d'acteurs pour valoriser

localement les déchets des différentes activités (agricole, industrie, déchets ménagers, etc.) et ainsi développer l'économie sociale et solidaire.

### PRIORITES 2030 :

*Au regard des enjeux identifiés, et afin d'y répondre, les élus ont priorisé les domaines d'actions à mettre en œuvre d'ici 2030 :*

- *Se doter d'un cadre stratégique et opérationnel pour relocaliser l'agriculture, l'alimentation saine, sûre, de qualité et locale sur le territoire des Balcons.*
- *Limiter les émissions et la consommation du secteur industriel.*
- *Réduire la production de déchets et favoriser la consommation responsable.*

## 2.3.5 Aménager un territoire résilient.

### OBJECTIFS 2050

**Augmenter la séquestration du carbone**

**Aménager le territoire pour s'adapter aux conséquences du changement climatique**

**Préserver la ressource en eau**

**Augmenter la production d'énergie renouvelable**

**Favoriser l'activité locale**

Les Balcons du Dauphiné présentent une richesse exceptionnelle en matière d'enjeux environnementaux, que ce soit concernant la biodiversité, les zones humides, les puits de carbone, la ressource en eau... reconnus par les nombreuses classifications et labellisations (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, réserves naturelles...).

Ainsi, l'enjeu identifié sur le territoire porte sur la préservation de ce patrimoine environnemental, de ses fonctionnalités en développant la connaissance et en mobilisant les activités qui lui sont favorables et en particulier :

-La **préservation de la ressource en eau** : les constats de terrain montrent, au travers des assèchs de plus en plus fréquents des cours d'eau voire étangs du site et des environs, une pression forte sur la ressource en eau. Par-dessus tout, le réchauffement climatique aggrave ces effets. L'impact sur les habitats et espèces aquatiques et humides est très significatif, et risque de menacer à l'avenir les différents usages de cette ressource (AEP, irrigation...). De plus, d'autres pressions liées aux pratiques agricoles, aux défauts d'assainissement... conduisent à une dégradation de la qualité de cette ressource. Ainsi, il s'agit d'initier une politique de l'eau précautionneuse de la ressource, permettant de satisfaire les besoins humains (AEP, agricoles...), en équilibre avec les besoins des milieux (cours d'eau, zones humides...).

- La promotion d'une **agriculture "durable"**, via les pratiques agro-écologiques et le développement de la méthanisation.

Concernant toute action de développement du bois énergie, il est rappelé qu'elle devra s'inscrire dans la recherche d'un équilibre entre les objectifs de maintien de la fonction puits de carbone des massifs forestiers, la production de bois d'œuvre à l'origine de captation de carbone, et la production énergétique de la forêt, grâce à une gestion durable. Le développement de la filière bois des Balcons du Dauphiné pourra s'appuyer sur l'étude réalisée dans le cadre du programme LEADER\*

D'un point de vue général, des études de potentiels approfondies sont à mener afin de varier le mix énergétique du territoire. De plus, au vu de nombreuses sollicitations de porteurs de projets d'énergie renouvelable, la communauté de communes envisage de déployer un outil de planification territoriale du développement des énergies renouvelables, type schéma directeur de développement des énergies renouvelables, afin d'étudier le potentiel du territoire, puis de rester maître dans sa stratégie de développement des énergies renouvelables.

Le développement des énergies renouvelables se fera également par l'accompagnement des projets d'énergie renouvelable menés sur le territoire (ferme photovoltaïque, méthanisation, bois énergie, hydrogène, géothermie etc.)

Ces démarches sont en lien avec le Scot et le PLH, documents cadre de planification territoriale.

### **PRIORITES 2030**

*À la vue des enjeux identifiés, et afin d'y répondre, les élus ont priorisé les domaines d'actions à mettre en œuvre d'ici 2030 :*

- *Etablir une stratégie territoriale structurante de développement des énergies renouvelables.*
- *Préserver la ressource en eau du territoire et en particulier l'approvisionnement en eau potable.*
- *Améliorer le rendement des réseaux.*
- *Limiter les impacts des conséquences du changement climatique sur la santé des habitants.*
- *Maintenir une activité agricole locale et l'adapter aux nouvelles conditions.*
- *Développer les mesures agro-environnementales et climatiques.*

Le tableau suivant synthétise quels peuvent être les leviers et les freins identifiés par grandes thématiques, en lien avec les questions d'énergie, d'émissions de GES, de qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique :

Thématiques	Leviers	Freins
<b>Économies d'énergie</b>	Rénovation des logements, tissu industriel	Cimenterie de Montalieu-Vercieu pour laquelle les consommations d'énergie ne sont difficilement réductibles
<b>Production d'énergie renouvelable</b>	Cimenterie de Montalieu-Vercieu qui souhaite passer à 100% de combustibles de substitution, bois énergie avec une ressource locale, projets de méthanisation et photovoltaïque en cours	Potentiel géothermie limité, difficulté de mettre en place du photovoltaïque au sol
<b>Réduction des GES</b>	IDEM qu'économies d'énergies	Émissions agricoles non énergétiques difficiles à réduire, combustibles de substitution complexes à prendre en compte
<b>Réduction des émissions de polluants atmosphériques</b>	Cimenterie de Montalieu-Vercieu engagée dans une stratégie de réduction des composés soufrés (SOX), identique à « économies d'énergies ».	Émissions d'ordre non énergétique, ambitions énergétiques

Thématiques	Leviers	Freins
<b>Renforcement du stockage de carbone</b>	Projet de séquestration industrielle de la cimenterie de Montalieu-Vercieu, potentiel important sur les prairies et zones humides	Complexité du projet de séquestration industrielle
<b>Produits biosourcés</b>	Agriculture et forêt, secteurs en demande d'évolution vers le biosourcé (construction, béton, plastique), demande en matériaux de construction	Concurrence avec d'autres usages (méthanisation, production alimentaire, bois énergie), besoin de sensibilisation des industriels
<b>Évolution des réseaux &amp; récupération de chaleur</b>	Développement possible du biogaz dans le réseau, extension du réseau gaz, beaucoup de postes sources autour du territoire pour l'injection d'électricité, possibilité de récupérer de la chaleur fatale	Territoire en partie très rural avec un réseau électrique peu maillé > problème pour l'injection, pas de réseau gaz partout
<b>Adaptation au changement climatique</b>	Aménagement du territoire pour la lutte contre les inondations, réaménagement urbain et constructions bioclimatiques contre les îlots de chaleur, nouvelles stratégies agricoles	Risque de modification du paysage pour l'adaptation de l'agriculture et la lutte contre les inondations, difficultés pour adapter l'agriculture et la forêt

Le diagnostic et la stratégie mettent en évidence un territoire aux enjeux et leviers d'actions très variables, selon les champs d'actions.

Une fois la stratégie adoptée, le programme d'actions a aussi été réfléchi collectivement, toujours avec les parties prenantes du territoire et l'association des

services de l'intercommunalité. Le programme d'actions comporte 5 axes dont un transversal. Il est synthétisé dans le chapitre suivant.

## 2.4 LE PROGRAMME D' ACTIONS OPÉRATIONNEL DES BALCONS DU DAUPHINE

Les actions du plan climat sont organisée en un axe transversal à l'ensemble des actions, et 4 axes thématiques.

A cela s'ajoute 3 actions internes intégrées dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre des Balcons du Dauphiné.

AXE	Thème	Nombre d'actions
<b>Axe transversal</b>	Gouvernance, animation et suivi du PCAET	2
<b>AXE 1</b>	Développer les modes de mobilités éco-responsables	12
<b>AXE 2</b>	Rendre les bâtiments sobres en énergie et sensibiliser les occupants aux changements de comportement	7
<b>AXE 3</b>	Favoriser une activité économique locale durable	17
<b>AXE 4</b>	Aménager un territoire résilient	11
<b>ACTIONS ISSUES DU BEGES</b>	Agir sur les déplacements professionnels aux Balcons du Dauphiné Améliorer les pratiques internes : viser le label Climat Air Energie (anciennement Cit'ergie) Agir sur les bâtiments de l'intercommunalité	3

Les actions sont également définies en fonction de leur périmètre et de leur portage :

- Les actions transversales sont portées par l'intercommunalité
- Les actions communautaires retenues au regard des critères définis
- Les autres actions déjà initiées par les Balcons du Dauphiné
- Les actions portées par d'autres acteurs, suivies et/ou accompagnées par les Balcons du Dauphiné
- Les actions internes à l'intercommunalité, issues du BEGES

Les tableaux suivants identifient les actions par axe :

<b>AXE TRANSVERSAL : gouvernance, animation et suivi du PCAET</b>	ACTION 0-1 : Mettre en place des moyens de suivi et d'animation du PCAET
	ACTION 0-2 : Sensibilisation et communication dans le cadre du PCAET

<b>AXE 1 : le développement de modes de mobilités éco-responsables</b>	<b>Actions communautaires retenues au regard des critères définis</b>	ACTION 1-1 - Réaliser un plan de mobilité simplifié *	
		ACTION 1-2 : Faciliter le recours aux alternatives aux déplacements à impact carbone important *	
		ACTION 1-3 : Aménager et accompagner la création de cheminements doux	
		ACTION 1-4 : Faciliter et orienter le report modal	
		ACTION 1-5 : Développer l'accessibilité et la connexion avec les territoires voisins *	
	<b>Autres actions déjà initiées par les Balcons</b>	ACTION 1-6 : Développement du covoiturage pour les déplacements domicile-travail	
		ACTION 1-7 : Exemplarité de la collectivité	
		ACTION 1-8: Proposition d'une aide à l'achat de VAE	
		ACTION 1-9 : Communication et acculturation	<b>Porteurs identifiés et/ou potentiels</b>
	<b>Actions portées par d'autres acteurs, suivies et/ou accompagnées par les Balcons</b>	ACTION 1-10 : Proposer un service d'accompagnement à la pratique et/ou reprise du vélo	AGEDEN, associations locales
		ACTION 1-11 : Sensibiliser les différents publics pour changer les modes de transports	Wimoov, AGEDEN, associations locales (Ecolobus), communes
		ACTION 1-12 : Aménager la création de cheminements doux par les communes	Communes

\*actions en cours

<p><b>AXE 2 : Rendre les bâtiments sobres en énergie et sensibiliser les occupants aux changements de comportement</b></p>	<p><b>Actions communautaires retenues au regard des critères définis</b></p>	<p>ACTION 2-1 : Accompagner les particuliers et les professionnels de la rénovation (Sppeh &amp; OPAH) *</p>	<p><b>Porteurs identifiés et/ou potentiels</b></p>	
		<p>ACTION 2-2 : Inciter les communes à la réalisation de diagnostics d'économie d'énergie</p>		
		<p>ACTION 2-3 : Etudier la précarité énergétique sur le territoire</p>		
	<p><b>Autres actions déjà initiées par les Balcons</b></p>	<p>ACTION 2-4 : Renforcer l'offre et la qualité des bâtiments sociaux et communaux</p>		
	<p><b>Actions portées par d'autres acteurs, suivies et/ou accompagnées par les Balcons</b></p>	<p>ACTION 2-5 : Accompagnement des entreprises</p>		<p>CCI, CMA, AGEDEN, fédérations professionnelles des artisans</p>
		<p>ACTION 2-6 : Sensibiliser les différents publics aux économies d'énergie</p>		<p>AGEDEN, EDF &amp; ADEME (Watty)</p>
		<p>ACTION 2-7 : Développer la filière chanvre sur le territoire</p>		<p>Cholat</p>

\*actions en cours

<b>AXE 3 : la promotion des activités économiques locales durables</b>	<b>Actions communautaires retenues au regard des critères définis</b>	ACTION 3-1 : Mise en place d'une stratégie alimentaire locale	
		ACTION 3-2 : Développer l'autonomie des exploitations agricoles (ex : aménagement mares et abreuvement) *	
	<b>Autres actions déjà initiées par les Balcons</b>	ACTION 3-3 : Accompagner la transition vers une agriculture durable	<b>Porteurs identifiés et/ou potentiels</b>
	<b>Actions portées par d'autres acteurs, suivies et/ou accompagnées par les Balcons</b>	ACTION 3-4 : Suivre et accompagner les démarches d'efficacité et de sobriété énergétique des industries	Industries du territoire
		ACTION 3-5 : Sensibiliser et accompagner les commerçants de proximité dans une démarche de réduction des déchets	Sictom, Acabred
		ACTION 3-6 : Réduire les déchets liés à la publicité dans les boîtes aux lettres	Sictom
		ACTION 3-7 : Accompagner les porteurs de projets en faveur de la vente en vrac	Sictom, communes
		ACTION 3-8 : Etudier le retour du verre consigné	Sictom
		ACTION 3-9 : Agir sur la restauration collective	Sictom, communes, Département, Région
		ACTION 3-10 : Agir sur la filière restauration	Sictom, CCI, CMA
		ACTION 3-11 : Agir sur les biodéchets	Sictom
		ACTION 3-12 : Défi familles à alimentation positive	AGEDEN, Sictom
		ACTION 3-13 : Valoriser les déchets végétaux à la source	Sictom, agriculteurs
		ACTION 3-14 : Prévenir les déchets en favorisant le réemploi et l'écologie industrielle territoriale	Co-porté par le Sictom et les Balcons du Dauphiné, CCI, associations locales
		ACTION 3-15 : Réduire la fréquence des collectes	Sictom
		ACTION 3-16 : Favoriser le tri	Sictom
		ACTION 3-17 : Envisager la tarification incitative	Sictom

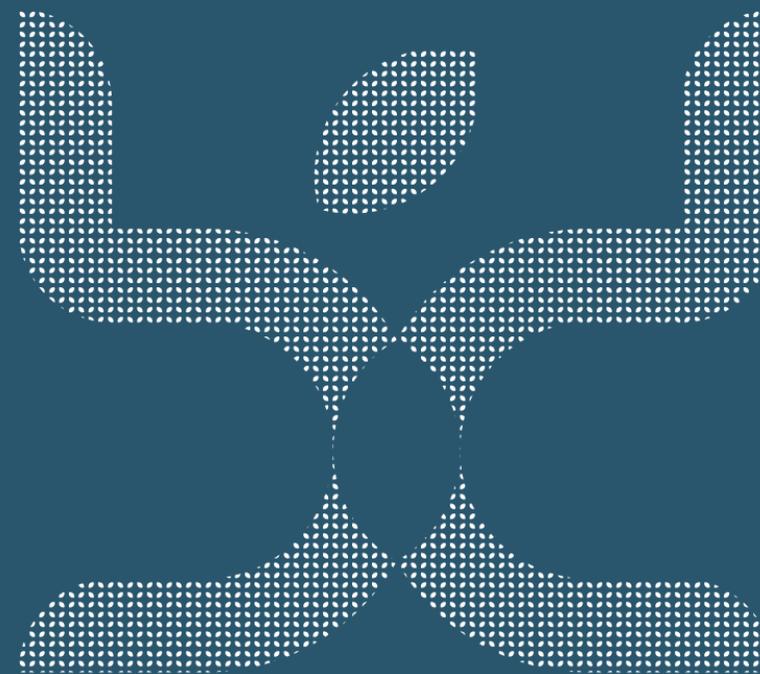
\*actions en cours

<b>AXE 4 : l'aménagement d'un territoire résilient</b>	<b>Actions communautaires retenues au regard des critères définis</b>	ACTION 4-1 : Poursuivre la restauration et la bonne gestion des zones humides *	
		ACTION 4-2 : Réaliser une étude ressource en eau *	
		ACTION 4-3 : Schéma Directeur Alimentation en Eau Potable et Assainissement	
		ACTION 4-4 : Schéma Directeur des EnR et accompagnement/suivi des projets de développement EnR sur le territoire *	
	<b>Autres actions déjà initiées par les Balcons</b>	ACTION 4-5 : Augmenter le stockage carbone par les haies, les bandes boisées et par les sols	
		ACTION 4-6 : Prise en compte du risque inondation et de son évolution dans le temps	
		ACTION 4-7 : Développement de la trame noire et lutte contre la pollution lumineuse	<b>Porteurs identifiés et/ou potentiels</b>
	<b>Actions portées par d'autres acteurs, suivies et/ou accompagnées par les Balcons</b>	ACTION 4-8 : Réalisation d'un Atlas forestier et valorisation sylvo-socio-économique	VALFOR, ONF, Fibois, CRPF, associations locales
		ACTION 4-9 : Accompagner le changement climatique	Chambre d'agriculture, Adabio
		ACTION 4-10 : Inciter et accompagner au développement de l'Agriculture Biologique	Chambre d'agriculture, Adabio
		ACTION 4-11 : Engager un travail de fond avec les partenaires agricoles	Chambre d'agriculture, Adabio, ASA

\*actions en cours

<b>ACTIONS DU BILAN DE EMISSIONS DE GAZ 0 EFFET DE SERRE</b>	ACTION BEGES 1 : Agir sur les déplacements professionnels aux Balcons du Dauphiné
	ACTION BEGES 2 : Améliorer les pratiques internes : viser le label Climat Air Energie (anciennement Cit'ergie)
	ACTION BEGES 3 : Agir sur les bâtiments de l'intercommunalité

# 3 LES RESULTATS CHIFFRES DE LA STRATEGIE ENGAGEE



### 3.1 UNE TRAJECTOIRE QUI TIEN COMPTE DES OBJECTIFS NATIONAUX ET RÉGIONAUX

#### 3.1.1 Objectifs nationaux

La loi de transition énergétique, le schéma national bas carbone, le plan de prévention des émissions de polluants atmosphériques (et le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise en l'occurrence, hors territoire Balcons du Dauphiné) fixent des objectifs chiffrés de réduction des consommations d'énergie, de production d'énergies renouvelables, d'émissions de gaz à effet de serre et d'émissions de polluants atmosphériques. Le PCAET doit prendre en compte ces objectifs dans sa stratégie et chercher à les atteindre. Le tableau ci-dessous rappelle les objectifs chiffrés nationaux :

	2030	2050
Maîtrise de la demande en énergie	-20%	-50%
Production d'énergie renouvelable	32% (taux de couverture)	
Emissions de gaz à effet de serre	-40%	-75%
Emissions de polluants atmosphériques	Objectifs par polluants	

Rappel des objectifs nationaux

#### 3.1.2 Objectifs régionaux

Le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) Auvergne Rhône-Alpes a été adopté le 20 décembre 2019,

il est donc applicable au présent PCAET. Ce document est organisé autour de 10 objectifs stratégiques dont plusieurs concernent directement les champs traités dans le PCAET des Balcons du Dauphiné :

- Objectif stratégique 1 : Garantir, dans un contexte de changement climatique, un cadre de vie de qualité pour tous
- Objectif stratégique 2 : Offrir l'accès aux principaux services sur tous les territoires
- Objectif stratégique 3 : Promouvoir des modèles de développement locaux fondés sur les potentiels et les ressources
- Objectif stratégique 4 : Faire une priorité des territoires en fragilité
- Objectif stratégique 9 : Préparer les territoires aux grandes mutations dans les domaines de la mobilité, de l'énergie, du climat et des usages, en tenant compte des évolutions sociodémographiques et sociétales
- Objectif stratégique 10 : Développer une relation innovante avec les territoires et les acteurs locaux

Au-delà de la déclinaison de ces orientations dont un grand nombre concernent directement le PCAET, le SRADDET fixe un certain nombre d'objectifs quantifiés dans les domaines Air-Energie-Climat, aux horizons réglementaires 2030 et 2050. Le PCAET doit tenir compte des objectifs du SRADDET : il participe à l'atteinte de ces objectifs sur le territoire de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Les objectifs du SRADDET sont rappelés ci-dessous, par secteur :

- Consommation d'énergie finale :
  - 15% de consommation globale d'énergie en 2030 par rapport à 2015
  - 38% de consommation globale d'énergie en 2050 par rapport à 2015

Ces objectifs sont déclinés par secteurs :

	Evolution de la consommation globale 2030 par rapport à 2015	Evolution de la consommation globale 2050 par rapport à 2015
Bâtiments résidentiel	-23%	-38%
Bâtiments tertiaires	-12%	-30%
Industrie	-3%	-45%
Mobilités	-15%	-11%
Agriculture	-24%	-28%

- Production d'énergie d'origine renouvelable

Le SRADDET fixe des objectifs en matière d'augmentation de la production :

+54% de production d'énergie d'origine renouvelable en 2030 par rapport à 2015

+100% de production d'énergie d'origine renouvelable en 2050 par rapport à 2015

Ces objectifs sont déclinés par énergie :

	Evolution de production en 2030 par rapport à 2015	Evolution de production en 2050 par rapport à 2015	Part en 2030	Part en 2050
Hydroélectricité	+4.6%	+4.6%	39%	30%
Bois énergie	+43.2%	+61.2%	28%	25%
Méthanisation	+1270%	+2448%	8%	12%
Photovoltaïque	+867%	+1835%	10%	16%

Eolien	+522%	+896%	7%	8.5%
PAC /Géothermie	+25.6%	+88.4%	4%	4%
Déchets	-10.6%	-10.5%	2%	1%
Solaire thermique	+577%	+746%	2%	2%
Chaleur fatale	271 Gwh (0 en 2015)	571 Gwh (0 en 2015)	0%	0.5%
Total	+54%	+100%	100%	100%

- Emissions de gaz à effet de serre

En lien avec les économies d'énergies et le déploiement des énergies renouvelables, le SRADDET fixe des objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre :

-30% d'émissions des gaz à effet de serre d'origine énergétiques et non énergétiques en 2030 par rapport à 2015 en priorisant sur 4 secteurs :

- 1/ transport
- 2/ bâtiments
- 3/ agriculture
- 4/ industrie

-75% à l'horizon 2050 (facteur 4) en visant la neutralité carbone.

- Polluants atmosphériques

Les objectifs du SRADDET en matière de polluants atmosphériques sont déclinés par polluants :

	2030 par rapport à 2015	2050 par rapport à 2015
Nox	-44%	-78%
<b>PM10</b>	-38%	-52%
<b>PM2.5</b>	-47%	-67%
<b>COVNM</b>	-35%	-51%
<b>NH3</b>	-5%	-11%
	2030 par rapport à 2005	2050 par rapport à 2005
<b>SO2</b>	-72%	-74%

### 3.2 LA STRATÉGIE CHIFFRÉE DES BALCONS DU DAUPHINÉ

#### 3.2.1 Comparaison de la trajectoire des Balcons du Dauphiné avec les objectifs nationaux et régionaux

Comparaison des objectifs de la stratégie avec les objectifs nationaux et régionaux				
	Stratégie PCAET	Objectifs nationaux	Objectifs du SRADDET	
			2030 par rapport à 2015	2050 par rapport à 2015
<b>Économie d'énergie - 2050</b>	-19%	-50%	-15 %	-38 %
<b>Production d'énergie renouvelable (taux de couverture) - 2030</b>	57%	32%	+ 54%	+ 100 %
<b>Émissions de GES - 2050</b>	-25,4%*	-75%	- 30 %	- 75 % (facteur 4) en visant la neutralité carbone
<b>Émissions de polluants atmosphériques – 2030 (par rapport à 2005)</b>				
SO2	-27%	-77%	-72 % (par rapport à 2005)	-74 % (par rapport à 2005)
NOX	-39%	-69%	-44 %	-78 %
COV	-46%	-52%	-35 %	-78 %
PM2.5	-45%	-57%	-47 %	-51 %
NH3	-8%	-13%	- 5 %	- 67 %
				- 11 %

\*En tenant compte des combustibles de substitution de la société Vicat.

Au regard des objectifs nationaux, la stratégie se positionne sur des objectifs les plus ambitieux possibles. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que le contexte territorial contraint ces objectifs. En effet se trouve sur le territoire une importante cimenterie (sur la commune de Montalieu-Vercieu) dont les consommations énergétiques et les émissions de GES et de polluants atmosphériques avaient été remarquées lors du diagnostic. À la suite des discussions menées avec l'entreprise, il a été souligné que les consommations énergétiques ne pouvaient pas être réduites en-deçà de la consommation actuelle, mais qu'un objectif de substitution des énergies fossiles vers des déchets (bois, etc.) a été fixé. Il conviendra de suivre les projets de la société Vicat afin de s'assurer de la réalisation des engagements pris. Pour la stratégie du PCAET, qui porte sur l'ensemble du territoire, cela signifie que les objectifs de diminution des consommations ne pourront pas être atteints. Ainsi, plutôt que de regarder l'objectif total, ce sont les objectifs sectoriels qui doivent être considérés. En revanche, la conversion des énergies fossiles vers des énergies de substitution permet de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques de la cimenterie. Bien entendu, les objectifs globaux de ces deux postes se trouvent également impactés par les contraintes de cette entreprise.

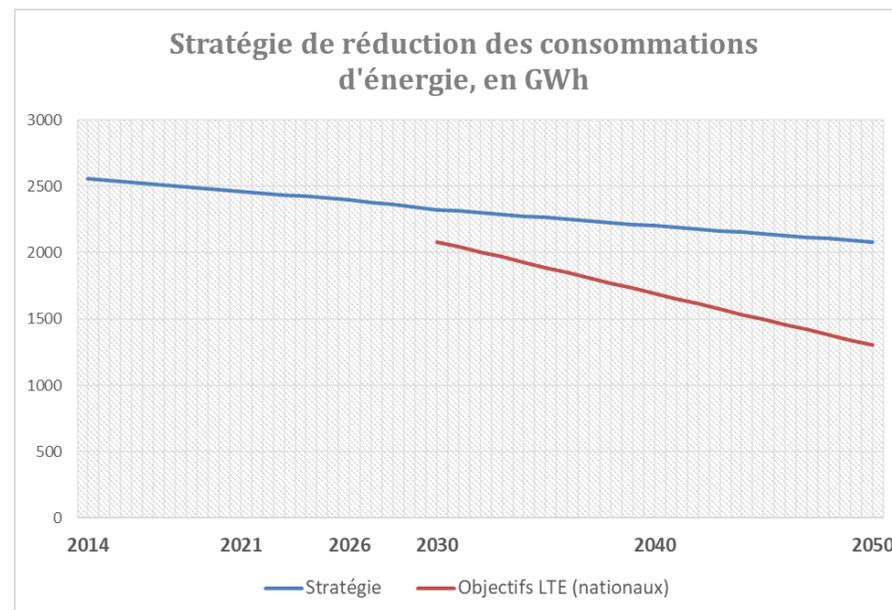
Le détail des objectifs est présent ci-après, et a ici été traduit dans une valeur plus concrète, afin de rendre compte de l'effort à réaliser pour sa mise en œuvre et de ce que représente pour le territoire cette stratégie.

### 3.2.2 La maîtrise de la demande en énergie

La réglementation fixe comme objectifs une réduction de -20% à horizon 2030 et de -50% à horizon 2050.

Le SRADDET Auvergne Rhône-Alpes fixe des objectifs auquel le PCAET doit correspondre : -15 % en 2030.

**La stratégie de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné fixe l'objectif de réduction de 19 % de la consommation d'énergie afin de tendre vers l'objectif réglementaire.**



Comme précisé plus haut, si l'objectif de consommation d'énergie n'atteint pas les objectifs réglementaires, il est toutefois prévu de remplacer une partie des énergies fossiles consommées sur le territoire par des énergies renouvelables ou de substitution (en l'occurrence, la cimenterie de Montalieu-Vercieu qui a pour objectif de ne consommer que des déchets pour la production d'énergie). Cela permet donc sur le territoire de limiter la dépendance aux énergies fossiles, avec les gains en matière d'émissions de GES et de polluants atmosphérique que cela implique.

Cet objectif est décliné dans les différents secteurs du PCAET.

**Résidentiel** : une réduction de la consommation de 38 % en 2050, soit :

- 21 000 logements à rénover

- 16 500 ménages à sensibiliser aux éco-gestes

**Tertiaire** : une réduction de la consommation de 22 % en 2050, soit :

- La quasi-totalité des entreprises du secteur tertiaire à rénover (3 130 entreprises)
- Leurs occupants à sensibiliser aux éco-gestes

**Transport routier** : une réduction de la consommation de 21 % en 2050, soit :

- 32 000 déplacements journaliers ne se faisant plus en voiture en 2050 (sur les 230 000 déplacements/jour actuels)
- 292 voitures performantes en 2050
- 1 693 km de transport de marchandises évités (relocalisation de la consommation, des fournisseurs, rationalisation des besoins de transport...)

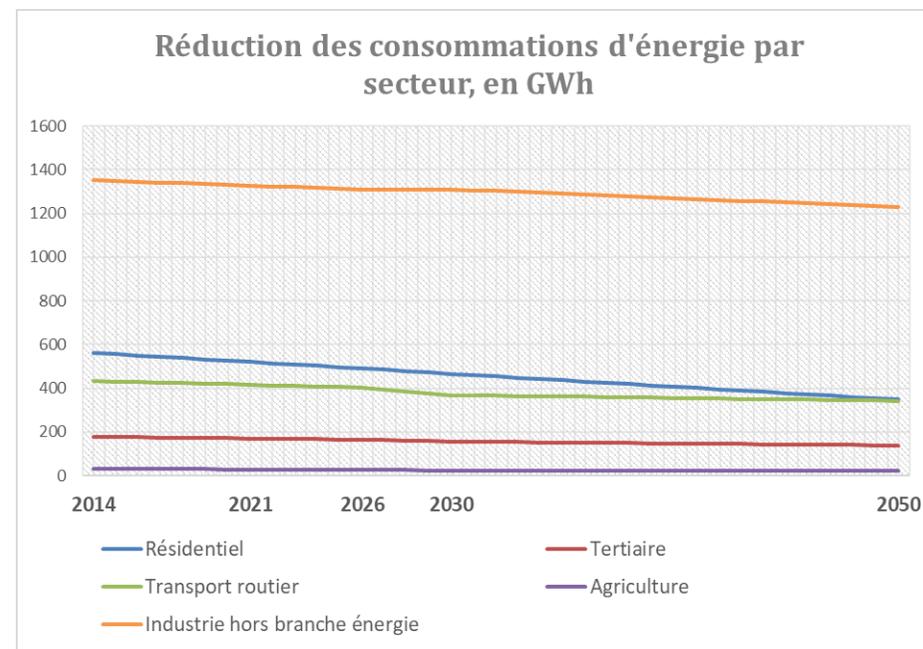
**Agriculture** : une réduction de la consommation de 28 % en 2050, soit :

- 90% des exploitations agricoles rénovées et des moteurs d'engins plus performants

**Industrie** : une réduction de la consommation de 9 % en 2050, soit :

- Toutes les entreprises industrielles économes et performantes

Le graphique ci-dessous représente la consommation de chaque secteur aux différents horizons réglementaires du PCAET.



Consommation d'énergie, en GWh	2014	2026	2030	2050
<b>Résidentiel</b>	561,68	490,53	466,19	348,24
<b>Tertiaire</b>	177,21	164,21	155,94	138,22
<b>Transport routier</b>	433,49	403,15	368,47	342,46
<b>Agriculture</b>	30,44	27,60	23,13	21,92
<b>Industrie hors branche énergie*</b>	1350,71	1310,19	1310,19	1229,15

\* hors industries de production de l'énergie

en GWh	Objectifs de maîtrise des consommations d'énergie		
	2026	2030	2050
Résidentiel	-13%	-17%	-38%
Tertiaire	-7%	-12%	-22%
Transport routier	-7%	-15%	-21%
Agriculture	-9%	-24%	-28%
Industrie hors branche énergie *	-3%	-3%	-9%
<b>TOTAL</b>	<b>-6%</b>	<b>-9%</b>	<b>-19%</b>

(\*): la dénomination « industrie hors branche énergie » concerne toutes les industries sauf celles produisant de l'électricité, de la chaleur ou du froid (centrales thermiques, centrales nucléaires...)

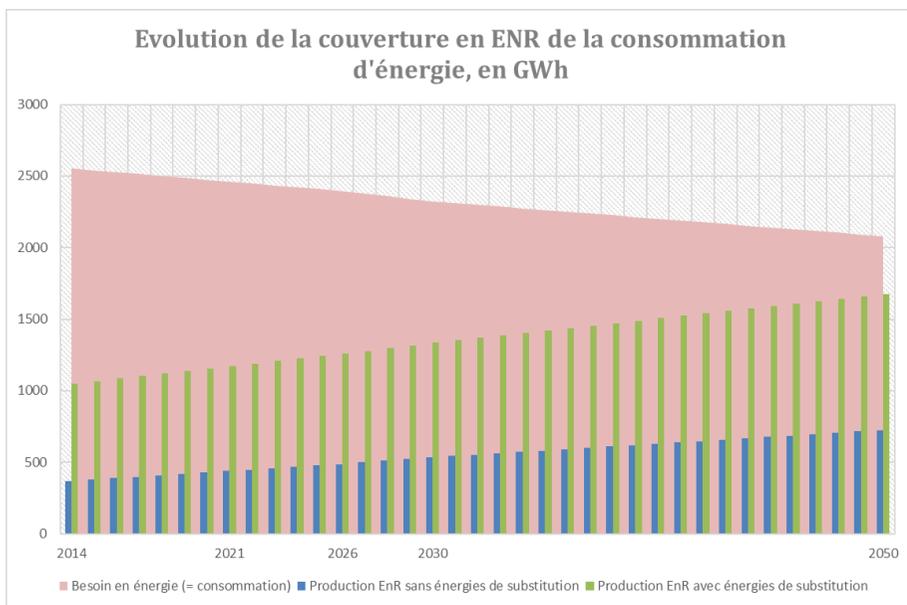
### 3.2.3 La production d'énergie renouvelable

La réglementation fixe comme objectifs à 2030 une couverture de 32% des consommations d'énergie par des énergies renouvelables.

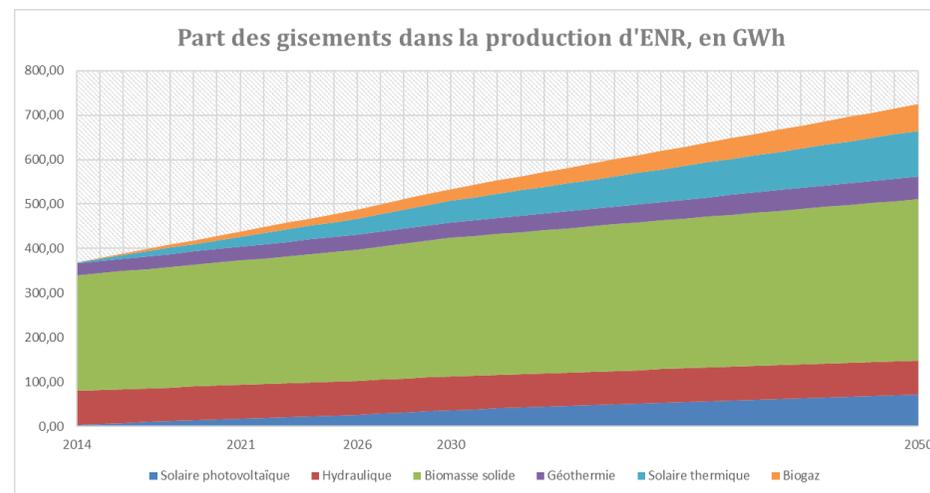
Le SRADDET Auvergne Rhône-Alpes fixe des objectifs auquel le PCAET doit correspondre : x1.54 en 2030.

**La stratégie des Balcons du Dauphiné fixe donc l'objectif de production de 355 GWh supplémentaires à horizon 2050** (165 GWh supplémentaire en 2030 soit X1,45 par rapport à 2014), afin de tendre vers l'objectif réglementaire. Les consommations énergétiques de 2050 sont alors couvertes à hauteur de 35%.

Si l'on prend en compte les déchets de bois consommés par l'usine de Montalieu-Vercieu, la production augmente à 1260 GWh en 2015 et 1677 GWh en 2050. Cela représente alors 81 % des consommations d'énergie de 2050 (après réduction des consommations). Pour conserver une dynamique intéressante, cet approvisionnement devra se faire au maximum dans un rayon restreint.



Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la part des gisements dans la production d'énergie renouvelable, en GWh.



Estimation de la production d'ENR par source d'énergie, en GWh				
	2014	2026	2030	2050
Solaire photovoltaïque	3,75	26,25	36,38	71,25
Hydraulique	76,08	76,08	76,08	76,08
Bois énergie	259,55	294,16	311,46	363,37
PAC/Géothermie	26,75	34,78	34,78	50,83
Solaire thermique	2,85	36,10	48,45	102,60
biogaz	0,00	20,00	26,67	60,00
Combustibles de substitution	681,94	772,14	802,21	952,54

		Objectifs de production des ENR		
Filière de production en GWh		2026	2030	2050
Electricité	Solaire photovoltaïque	X 7	X 9,7	X 19
	Hydraulique	=	=	=
Chaleur	Biomasse solide	X 1,1	X 1,2	X 1,4
	Géothermie	X1,3	X1,3	X1,9
	Solaire thermique	X 12,7	X17	X36
	Biogaz	X 20,0	X 26,7	X 60,0
	Comb. substitution	X 1,1	X 1,2	X 1,4
	<b>TOTAL EnR</b>	X 1,32	X 1,45	X 1,96
	<b>TOTAL EnR avec comb. Subst.(*)</b>	X1,2	X1,27	X1,6

(\*) les combustibles de substitution représentant déjà 1051 GWh en 2014, leur prise en compte entraine donc proportionnellement un ratio d'augmentation plus faible.

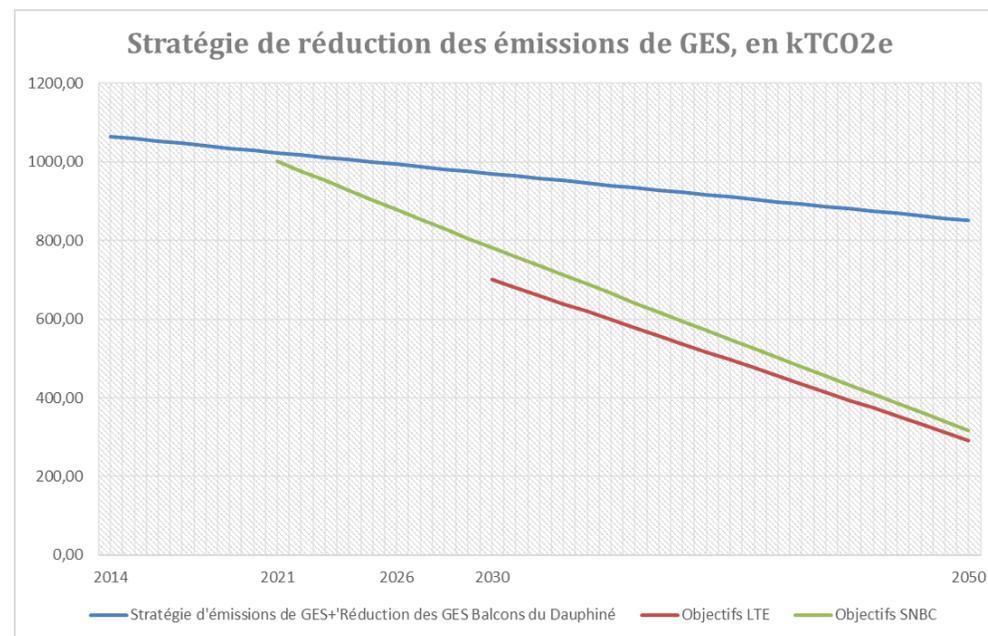
La production d'énergie renouvelable représente donc 35 % du mix énergétique des Balcons du Dauphiné à l'horizon 2050 (81% en tenant compte des combustibles de substitution).

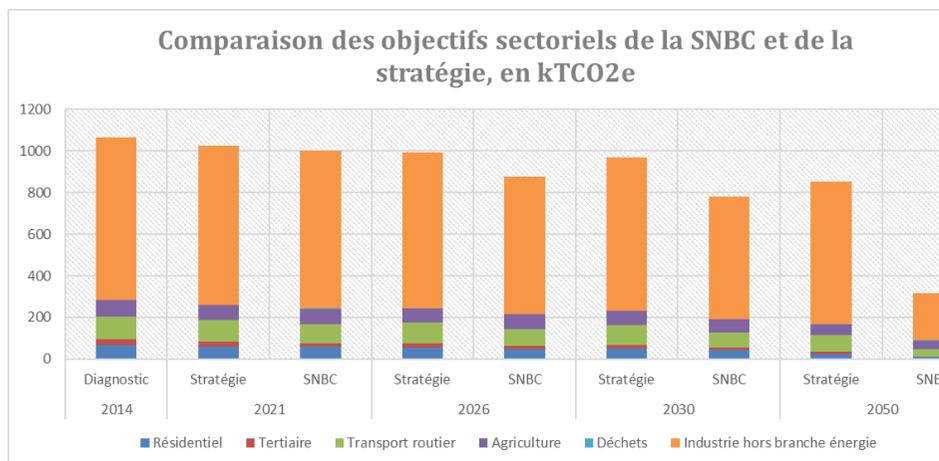
### 3.2.4 La réduction des émissions de gaz à effet de serre

La réglementation fixe pour objectif une réduction de 75% des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990 et de 40% en 2030.

Le SRADDET Auvergne Rhône-Alpes fixe des objectifs auquel le PCAET doit correspondre : - 30 % en 2030.

La stratégie des Balcons du Dauphiné fixe comme objectif une réduction de 25,4 % des émissions de GES à horizon 2050 en tenant compte des combustibles de substitution (20,1% sans en tenir compte), dans l'optique de se rapprocher de l'objectif réglementaire. Il sera également possible de mobiliser de nouveaux gisements non étudiés ici, notamment sur le volet agricole, ainsi que sur des actions visant spécifiquement des émissions de GES.





La réduction des émissions de GES est liée à trois axes : la réduction des consommations énergétiques, l'augmentation de la consommation d'ENR et donc la baisse de la consommation d'énergies fossiles, et des actions spécifiques à la réduction des émissions de GES du secteur agricole non énergétique. Cet objectif prend en compte l'objectif de la cimenterie de Montalieu-Vercieu de passer au 100% combustibles de substitution à horizon 2030.

Lorsque l'on attribue la consommation d'énergie renouvelable aux différents secteurs d'activités, on obtient la répartition suivante de la réduction des émissions de GES.

en kTCO2e	Objectifs de réduction des émissions de GES		
	2026	2030	2050
Résidentiel	-21%	-28%	-64%
Tertiaire	-18%	-24%	-53%
Transport routier	-9%	-12%	-26%
Agriculture	-13%	-17%	-39%
Déchets	0%	0%	0%

Industrie hors branche énergie	-4%	-5%	-12%
<b>TOTAL</b>	<b>-7%</b>	<b>-9%</b>	<b>-20%</b>

### 3.2.5 La baisse des émissions de polluants atmosphériques

#### 3.2.5.1 Qualité de l'air et santé

La pollution de l'air a des impacts importants sur la santé. Elle est à l'origine de nombreuses maladies et de décès prématurés. Même si les risques relatifs aux pathologies liées à l'environnement sont souvent faibles (en effet à l'échelle d'un individu il y a peu de risques), toute la population (ou un très grand nombre de personnes) est potentiellement exposée. L'impact en termes de santé publique est donc plus important.

La pollution de l'air peut avoir des effets différents selon les facteurs d'exposition :

- La durée d'exposition : hétérogène dans le temps et l'espace, elle dépend notamment des lieux fréquentés par l'individu et des activités accomplies
- La sensibilité individuelle : l'état de santé et les antécédents pathologiques, qui vont modifier la sensibilité vis-à-vis de la pollution atmosphérique, sont différents pour chaque individu
- La concentration des polluants
- La ventilation pulmonaire

Les conséquences et symptômes selon les polluants sont variés :

- Maladies respiratoires,
- Maladies cardio-vasculaires

- Infertilité,
- Cancer,
- Morbidité,
- Autres pathologies : maux de tête, irritations oculaires, dégradations des défenses de l'organisme.

### 3.2.5.2 Qualité de l'air et mobilité

La mobilité est aujourd'hui au centre de nombreuses discussions. Elle est en effet une thématique globale influant sur différents aspects au sein des territoires, au niveau collectif, mais également pour chaque individu. La mobilité présente plusieurs composantes (économique, sociale, environnementale...) à différentes échelles (nationale, régionale, locale). Le transport routier prédomine et est une source importante de pollution de l'air et de dégradation du climat. Il constitue l'un des principaux émetteurs d'oxyde d'azote et de particules et est aujourd'hui le principal responsable des émissions de CO2.

Le transport des personnes et des marchandises est actuellement un défi qui relève de la santé publique, de la protection de l'environnement (dans une démarche croisée air, énergie et climat), mais également de l'aménagement du territoire ainsi que de la planification.

### 3.2.5.3 La réduction des émissions de polluants atmosphériques

La qualité de l'air sur la communauté de communes est assez bonne : les modélisations montrent que les valeurs annuelles seuils de l'Organisation Mondiale de la Santé (valeurs qui vont au-delà de la réglementation française) sont respectées sur le Dioxyde d'azote et l'ozone, mais dépassées sur les particules fines, notamment les PM2.5. Il est donc possible de noter déjà le potentiel de réduction des émissions de ces polluants. Néanmoins, dans un souci de préservation et d'amélioration continue de cette qualité de l'air, l'objectif est de suivre les

prescriptions inscrites au Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)

Objectifs à atteindre		
par rapport à 2005	2020	2030
<b>PM10</b>	-24%	-50%
<b>PM2,5</b>	-27%	-57%
<b>Oxydes d'azote</b>	-50%	-69%
<b>Dioxyde de soufre</b>	-55%	-77%
<b>COV</b>	-43%	-52%
<b>NH3</b>	-4%	-13%

*plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques*

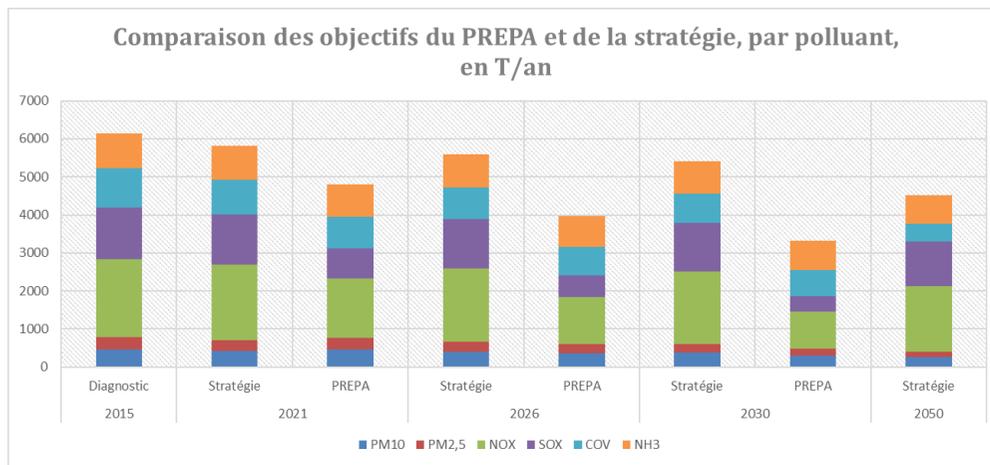
Conformément à la réglementation, la stratégie du PCAET concernant la réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration doit être chiffrée, et ces objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité.

Le SRADDET Auvergne Rhône-Alpes fixe des objectifs auquel le PCAET doit correspondre : - 30 % en 2030.

La stratégie des Balcons du Dauphiné fixe des objectifs pour les six polluants, qui déclinent des objectifs de réduction des consommations d'énergie. Ces objectifs peuvent toutefois être relevés concernant certains polluants en y ajoutant les gains en matière de qualité de l'air de la consommation d'ENR plutôt que d'énergies

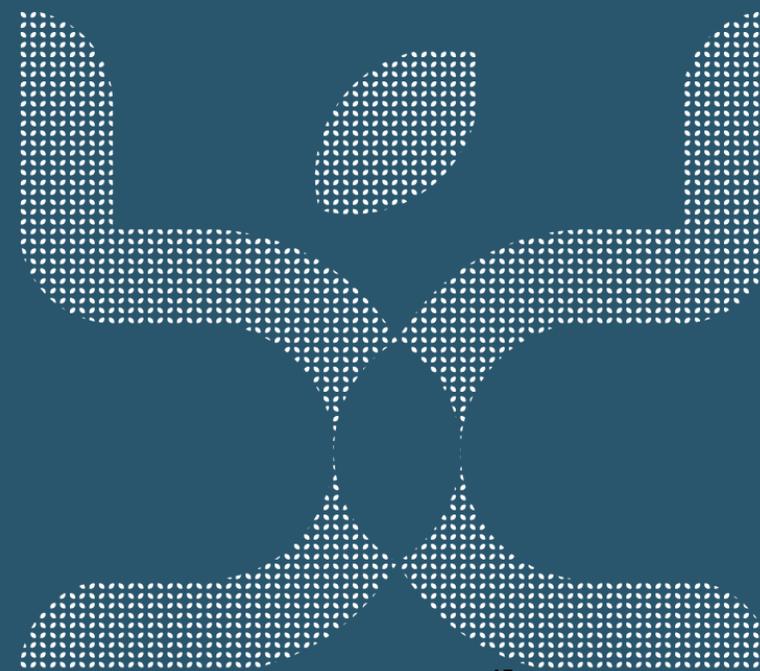
fossiles, ou des actions visant spécifiquement les polluants issues de pratiques (épandage d’engrais azotés, utilisation de solvants, installation de filtres, etc.).

•



	Objectifs de réduction des polluants		
	2026	2030	2050
<b>PM10</b>	-15%	-19%	-44%
<b>PM2,5</b>	-19%	-25%	-57%
<b>NOX</b>	-6%	-8%	-16%
<b>SOX</b>	-4%	-6%	-13%
<b>COV</b>	-19%	-25%	-56%
<b>NH3</b>	-6%	-8%	-51%

# 4 LES AUTRES THEMATIQUES STRATEGIQUES



## 4.1 LA SÉQUESTRATION CARBONE

Il n'y a pas d'objectif particulier à atteindre en matière de séquestration du carbone, mais les gains en matière d'atténuation du changement climatique ne sont pas négligeables. Par ailleurs, les actions de préservation ou d'augmentation des espaces puits de carbone ont des effets sur d'autres aspects : préservation de la biodiversité, maintien des espaces agricoles, lutte contre les îlots de chaleur urbains, etc. Il est également à noter que l'exploitation durable d'une forêt n'est pas incompatible avec le maintien d'un puit de carbone.

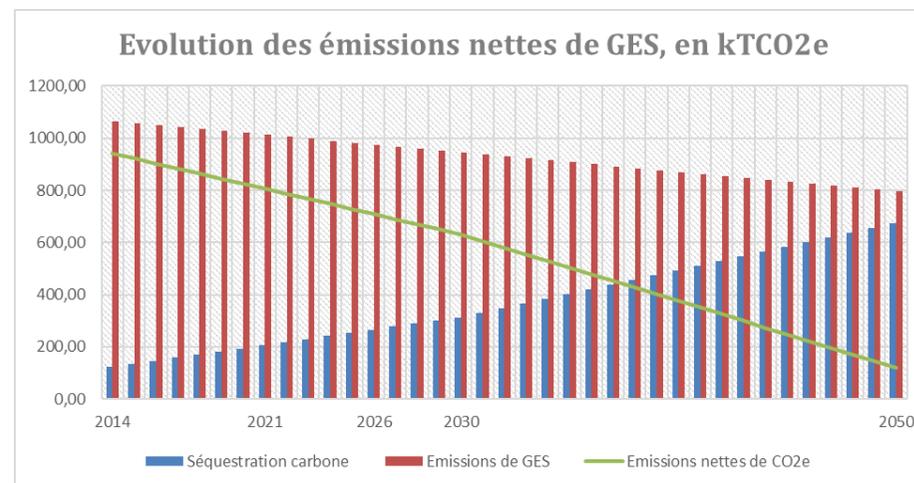
La stratégie fixe comme objectif *a minima* le maintien des espaces de puits de carbone et une augmentation de la séquestration du carbone sur la forêt, les terres cultivées, les prairies et les zones humides. Toutefois il ne faut pas négliger le rôle de la végétalisation des espaces urbains, notamment de la place de l'arbre en ville, qui a de nombreux atouts en plus de la séquestration de CO<sub>2</sub>.

Séquestration nette en 2050				
Forêts	Terres cultivées	Prairies	Zones humides	Séquestration industrielle – site Vicat
122.94 kTCO <sub>2</sub> e	7.15 kTCO <sub>2</sub> e	27.29 kTCO <sub>2</sub> e	4.68 kTCO <sub>2</sub> e	512 kTCO <sub>2</sub> e
Filière bois responsable	Pratiques agricoles favorisant le maintien du carbone dans le sol (labour quinquennal, enherbement, haies, etc.)	Augmentation de la durée de vie des prairies	Maintien des prairies humides et zones humides	Procédé industriel de captation du carbone émis lors de la fabrication du ciment
Non exploitation des espaces de forêt protégées	Pratiques agricoles limitant les émissions de GES et de NH <sub>3</sub>	Augmentation de la fertilisation des prairies (pâturage)		

Par ailleurs, les cimenteries, dont en particulier celle de Montalieu-Vercieu ont des projets massifs de séquestration carbone industrielle dans les produits finis. Cette séquestration carbone industrielle présente un potentiel très important permettant de séquestrer une part importante des émissions restantes de GES, notamment la part de l'industrie cimentière, fortement émettrice de GES sur le territoire et dont les actions d'ordre énergétique sont limitées. Un partenariat avec l'entreprise Vicat sera créé afin de suivre le projet.

On note alors que la stratégie permet de réduire considérablement les émissions nettes de GES et de s'approcher de l'objectif de la neutralité carbone :

**Les émissions nettes en 2050 sont alors de 601,43 kT pour environ 24% de CO<sub>2</sub> séquestré par les milieux naturels, agricoles et produits biosourcés et de 89,43 kTCO<sub>2</sub>, pour environ 89% des émissions de CO<sub>2</sub> de 2050 séquestrées si on inclut la séquestration industrielle.**



## 4.2 LE DEVELOPPEMENT DES PRODUITS BIOSOURCÉS

Les produits biosourcés sont des produits ou des matériaux entièrement ou partiellement fabriqués à partir de matières d'origine biologique, y compris recyclés. Cela concerne les productions d'origine végétale ou animale permettant de remplacer des matériaux (isolants, construction, fibres textiles, etc.). Le développement de filières de matériaux biosourcés, notamment à partir de produits secondaires, permet de préserver des filières existantes et de renforcer l'économie du territoire.

La réglementation n'impose pas d'objectif particulier, et la stratégie ne fixe pas d'objectif chiffré sur la production biosourcée. L'objectif sera donc de valoriser en priorité les filières du territoire pour répondre aux besoins locaux.

Ici trois filières ont été identifiées, pouvant produire des matières premières pour la création de matériaux biosourcés. Les priorités de la stratégie sont les secteurs suivants :

- **Bois** : énergie, construction
- **Biomasse agricole** : méthanisation
- **Déchets** : énergie (bois de rebut), isolants

Le développement des produits biosourcés se fera en partenariat avec le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la région de Morestel qui mène actuellement des expérimentations de tri à la source des biodéchets et d'étude de réemploi des déchets sur le territoire.

Objectif de développement des filières			
Filière	Produit	Volume	Priorité
BOIS	bois énergie	180 GWh	1
	bois de construction	6057 m3	1
AGRICOLE	biomasse énergie	74,1 GWh	1
	isolants	NC	2
	matériaux de construction	NC	2
	textiles	NC	3
	plastiques	NC	3
DÉCHETS	textiles	NC	3
	plastiques	NC	3
	isolants	23807 T de déchets	1
	biomasse énergie	3,6 GWh	1
	bois énergie	NC	3

## 4.3 LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

Les différents réseaux énergétiques devront évoluer en fonction des besoins de consommation d'énergie sur le territoire, mais également d'injection d'ENR sur le réseau. En effet la transition énergétique implique une décentralisation de la production d'ENR et une relocalisation vers une multitude de sources variées et de petite taille. Ceci nécessite donc un ajustement du fonctionnement des réseaux énergétiques pour s'adapter à ces nouveaux besoins.

Ces réseaux ne doivent pas constituer un frein aux solutions pour la transition énergétique, il est donc important de mettre en œuvre leur évolution de façon coordonnée, entre eux et suivant l'évolution des besoins en matière de consommation et de production locale d'énergie.

Les objectifs que fixe la communauté de communes concernant les réseaux énergétiques sont les suivants :

### 4.3.1.1 Réseau électrique :

- La capacité d'accueil du réseau doit être supérieure à la production envisagée et doit permettre l'injection d'électricité en tout point du réseau
  - Renforcement local aux besoins d'injections
  - Densification et renforcement pour les petites installations

### 4.3.1.2 Réseau de gaz :

- Le réseau devra être développé vers les zones où la consommation de fioul est importante afin de permettre la conversion du chauffage au fioul vers le gaz
  - Injection de biogaz sur les communes raccordables ou raccordées
  - Priorité là où le fioul est fortement utilisé

### 4.3.1.3 Réseaux de chaleur :

- La production de chaleur par co-génération en méthanisation devra se situer au plus proche des sites permettant une valorisation optimale de la chaleur
- Le réseau de chaleur devra être développé vers les zones où la consommation de fioul domestique est importante ou vers des zones urbaines sans réseau de gaz
  - Multiplication des petits réseaux sur chaufferies collectives
  - Priorité sur les constructions neuves

## 4.4 L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La vulnérabilité du territoire au changement climatique est définie par le croisement de la sensibilité des différentes activités et les effets potentiels du changement climatique. Il en est ici ressorti une priorité du PCAET en matière d'adaptation sur cinq secteurs stratégiques prioritaires :

- **La préservation de la ressource en eau ;**
- **La forêt ;**
- **La biodiversité ;**
- **La santé ;**
- **L'agriculture.**

Ces cinq secteurs stratégiques prioritaires ne doivent cependant pas faire oublier les autres thématiques concernées par une nécessaire adaptation au changement climatique :

- L'aménagement et l'urbanisme
- La production énergétique
- Le résidentiel et l'habitat
- Les risques naturels
- Les espaces verts

À partir de ce constat, des orientations en matière d'adaptation au changement climatique ont été définies, afin de répondre à cette vulnérabilité et de la réduire. Dans tous les secteurs, les actions seront menées dans un objectif de territoire résilient.

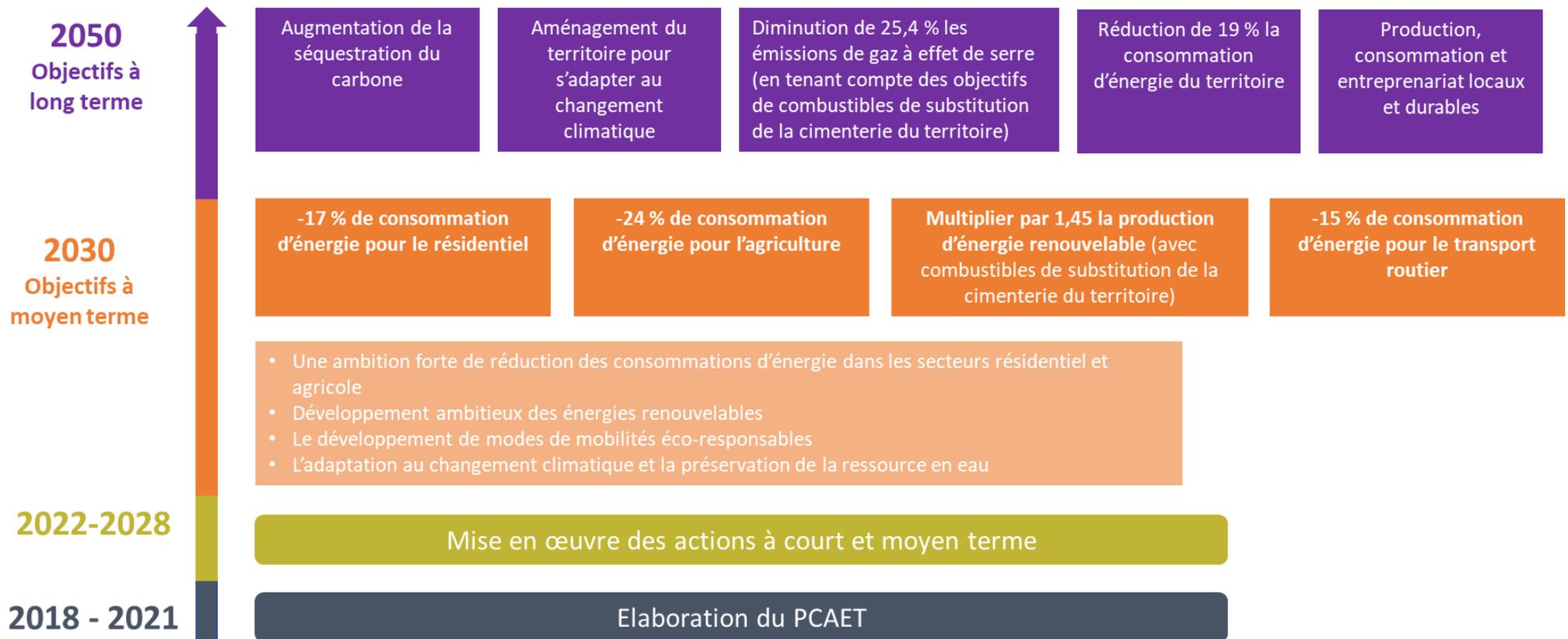
La stratégie vise à améliorer la résilience du territoire face aux conséquences du changement climatique. Pour cela la communauté de communes envisage plusieurs axes de progrès :

- Répondre aux besoins en climatisation et fraîcheur sans augmenter les consommations énergétiques : ces besoins vont être croissants et pourraient, en l'absence d'ambition en la matière, concourir à augmenter les consommations énergétiques. La collectivité souhaite donc promouvoir les rafraîchissements passifs : végétalisation, aération forcée, puits provençaux...
- Intégrer des enjeux liés aux faibles niveaux d'eau et optimiser les usages de l'eau: il s'agit d'un enjeu majeur du territoire avec un risque important de diminution de la ressource. La collectivité veut intégrer cet enjeu dans les politiques publiques à la fois en termes de préservation de la ressource et d'économie de ses usages. Cela passe notamment par :
  - Protéger les captages d'eau potable: dans un contexte de tension sur la ressource la protection des points de captage vis-à-vis des pollutions revêt une importance stratégique et participe à l'anticipation du risque ;
  - Améliorer les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable afin de réduire les pertes et d'optimiser la ressource ;
- Intégrer l'évolution du risque d'inondation : une des conséquences du dérèglement climatique est l'évolution des risques. Le risque inondation, particulièrement présent sur certain secteur, doit ainsi être anticipé au regard des événements passés mais également de son évolution prévisible (augmentation des crues torrentielles, risques complémentaires liés aux ruissellements en particulier) ;
- Prendre en compte les phénomènes liés au changement climatique dans la vie économique: le secteur économique et en particulier nombre d'industries du territoire, présente une sensibilité importante aux conséquences du changement climatique (disponibilité en eau,

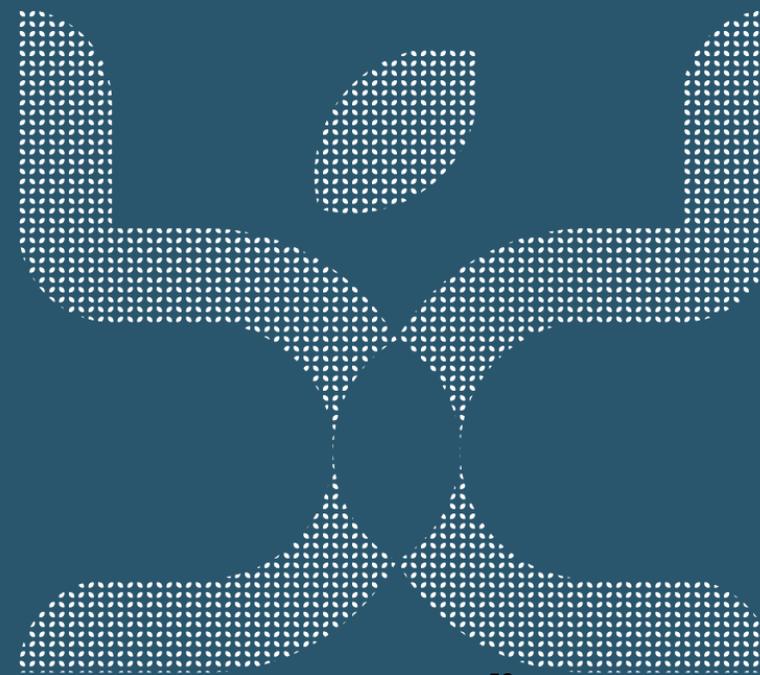
conflits d'usages sur l'eau, période de fortes chaleur, rupture d'approvisionnement énergétique ou de la chaîne logistique...). Il convient d'intégrer cette culture du risque climatique au sein des entreprises afin d'augmenter leur résilience.

- Promouvoir une agriculture résiliente: secteur économique majeur des Balcons du Dauphiné, l'agriculture est aussi le premier secteur impacté par le changement climatique. Qu'il s'agisse de la dépendance à la ressource en eau, des sécheresses plus importantes, des gelées tardives ou encore de l'apparition de ravageurs et maladies, les impacts du changement climatique sur le secteur agricole sont déjà perceptibles. L'ambition du Plan Climat est d'accompagner la mutation des filières agricoles du territoire afin d'anticiper ces risques et de garantir la pérennité au secteur agricole par le biais de souplesses, d'adaptation des pratiques, de mutation voire de reconversion ;
- Intégrer les enjeux du changement climatique dans la gestion de l'énergie: que ce soit vis-à-vis de la consommation (augmentation des besoins en été, baisse des besoins lors des hivers plus doux), du transport (risques de ruptures de lignes, de transformateurs) ou de la production (classique ou renouvelable), les impacts du changement climatique sur l'énergie sont potentiellement importants. Le Plan Climat définit des orientations énergétiques majeures pour les prochaines décennies. Les Balcons du Dauphiné doivent intégrer dans leurs choix les impacts possibles du climat futur.

Le schéma ci-dessous reprend les principaux éléments de la stratégie.



# 5 ANNEXE



## **GLOSSAIRE**

AMAP : Association de maintien de l'agriculture paysanne

BEPOS : Bâtiment à énergie positive

ENR : Énergie renouvelable

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

GES : Gaz à Effet de Serre

GNV : Gaz naturel pour véhicules

PCAET : Plan climat air énergie territorial

PREPA : Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques

SNBC : Stratégie nationale bas carbone

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

TEPCV : Territoire à énergie positive pour la croissance verte

TEPOS : Territoire à énergie positive

Rédaction : Gilles GRANDVAL, Estelle DUBOIS, Balcons du Dauphiné



**Agence Mosaïque Environnement**

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18

agence@mosaique-environnement.com - [www.mosaique-environnement.com](http://www.mosaique-environnement.com)

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON